

Pour une stratégie globale de déconfinement et de relance de la Métropole de Lyon

Rapport définitif – Mardi 9 juin 2020

50 orientations et recommandations pour permettre à la Métropole de Lyon et à ses habitants de renouer avec la vie économique, sociale et éducative de la cité dans le respect des règles sanitaires en vigueur

Georges KÉPÉNÉKIAN

Président du Conseil de Surveillance des Hospices Civils de Lyon
Vice-président de la Métropole de Lyon - Politique de la ville

Sommaire

Préambule	4
Lettre de mission	10
Introduction	13
Portrait de la situation épidémiologique au sein de la Métropole de Lyon	18
Poursuivre notre politique de prévention métropolitaine	21
Protéger les plus fragiles et renforcer la cohésion sociale de la Métropole	34
Accompagner la reprise progressive de l'activité économique	42
Poursuivre par étapes la reprise de la vie éducative de la cité	51
Repenser l'aménagement du territoire et les déplacements pour une ville protectrice	60
Adapter la vie culturelle et sportive à la crise sanitaire actuelle	74
Se préparer à une nouvelle crise	83
Conclusion	88

Préambule

Le 21 avril 2020, le Président de la Métropole de Lyon, David Kimelfeld, m'a adressé une lettre de mission me chargeant de faire des propositions à l'exécutif métropolitain pour établir une stratégie globale et coordonnée de déconfinement pour la Métropole de Lyon.

Cette mission s'inscrit dans le cadre plus large de la gestion de crise opérée par notre collectivité depuis le début de l'arrivée du coronavirus SARS-CoV-2 sur le territoire français et de la propagation de la pandémie sur l'ensemble du territoire. A l'initiative du Président, une cellule de crise quotidienne a été mise en place dès le début du confinement généralisé de la population française, le lundi 16 mars 2020.

La Métropole de Lyon s'est organisée dès l'annonce de cette mesure par le Président de la République pour répondre, non seulement à l'urgence sociale et sanitaire, mais aussi aux répercussions économiques de cette crise, qui ont directement mis à mal les entreprises de notre territoire, à commencer par nos auto-entrepreneurs, nos TPE et nos PME. Une Cellule de Coordination et d'Urgence Métropolitaine (CCUM-COVID) a été créée pour répondre à ces urgences multiples et formuler des propositions concrètes et immédiates. À l'annonce du déconfinement progressif du territoire, le lundi 13 avril 2020, la décision a été prise par David Kimelfeld de créer au plus vite cette mission, pour décliner des orientations locales face à la doctrine nationale présentée par le Gouvernement dans l'ensemble des champs du quotidien des Français : notre santé, notre vie éducative, notre vie économique, notre cohésion sociale, nos déplacements, notre vie culturelle et sportive.

C'est dans ce cadre que la mission que je porte s'est attelée à prendre connaissance des avis scientifiques, associatifs et universitaires, à organiser des auditions avec des experts et des acteurs de terrain, directement concernés par l'ensemble de ces domaines de notre vie quotidienne.

Calendrier des auditions et entretiens réalisés

Date	Nom	Fonction et organisme
	Pr. Gilles RODE	Doyen de la faculté de médecine Lyon-Est, enseignant-chercheur, responsable médical du

24 avril 2020		pôle de rééducation et de réadaptation fonctionnelle des HCL
	Hugues VIDELIER	Président du Conseil régional de l'Ordre des pharmaciens
	Damien BERTHILIER	Adjoint au Maire de Villeurbanne en charge des affaires scolaires
27 avril 2020	Agnès MARIE-EGYPTIENNE	Présidente de l'Association Handicap et Santé Mentale, Directrice du Centre Hospitalier Saint Jean de Dieu
	Sylvie RIVOL	Présidente du Mouvement Associatif Auvergne-Rhône-Alpes, Directrice générale de la Fédération des Œuvres Laïques du Rhône et de la Métropole de Lyon
28 avril 2020	Christian BRUN	Président de la Conférence régionale santé autonomie
	Jérôme SOUCHELEAU	Président de Dynabio, URPS Biologistes
29 avril 2020	Sidonie BOURGEOIS	Déléguée régionale de la FEHAP Auvergne-Rhône-Alpes, Directrice générale du GHM de Grenoble
	Pascal MARIOTTI	Directeur du Centre Hospitalier Le Vinatier
30 avril 2020	Christian CHAZAL	Directeur du CROUS de Lyon
	Sarah FOLLEAS	Chargée de mission Habitat à l'ALPIL
	Florence AGOSTINO-ETCHETTO	Directrice du pôle de compétitivité Lyon Biopôle
	Véronique HENRI-BOUGREAU	Directrice générale de la CAF du Rhône
11 mai 2020	Sébastien FEYEUX	Architecte associé, Cabinet Unanime Architectes
	Pr. Thierry PHILIP	Cancérologue et Président de l'Institut Curie
	Bruno BARRAL	Délégué régional d'ATD Quart Monde
	M. Rosenberg, M. Guillermin, Mme Gros, M. Mazaudoux, Mme Yilmaz	Collectif d'acteurs de French Impact
12 mai 2020	Jean-Yves BLAY	Président d'UNICANCER
	Serge DELAIGUE	Directeur départemental du SDMIS

	Denis Eyraud	Président de l'UCIL Métropole de Lyon
14 mai 2020	Dr. Marc MAGNET	Médecin - Maison de santé Soins et Santé
	Stéphanie GARRETA	Directrice générale de la Maison Soins et Santé
15 mai 2020	Annick TABET	Vice-Présidente de l'association Sésame Autisme Rhône-Alpes
	Dr. Pascal DUREAU	Médecin coordonnateur de la Maison Médicale de garde de Vénissieux
19 mai 2020	Laurent DUC	Président de l'UMIH Hôtellerie Française
20 mai 2020	Lucien BARAZA	Président de l'URPS Infirmiers
27 mai 2020	Badria, Maeva, Ahmadi et Khaoula	Collectif de jeunes habitant les quartiers de La Duchère (Lyon 9ème) et des Minguettes (Vénissieux)
5 juin 2020	Marion BARBARIN Vincent BENOIST Me. Sophie DECHELETTE-ROY Jérôme EININGER Romain FALLAIX Christian GARCIN Éléonore MEYER Guillaume PAOUR Loïc RENART Simon-Pierre TONETTI	Membres du Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) de Lyon

Suite à la remise d'un rapport intermédiaire au Président de la Métropole de Lyon, le 5 mai 2020, avec 50 recommandations pour permettre à la Métropole et à ses habitants de renouer avec la vie économique, sociale et éducative dans le respect des règles sanitaires en vigueur, les auditions se sont poursuivies et des réunions de travail ont été organisées avec les différentes directions de la collectivité, pour s'assurer de la bonne mise en oeuvre des recommandations et orientations proposées par la mission.

11 mai 2020	Michel SOULAS	Directeurs généraux délégués de la Métropole de Lyon
	Anne-Camille VEYDARIER	

	Jean-Gabriel MADINIER	
12 mai 2020	Julien ROLLAND	
	Anne RINGLET	
15 mai 2020	Pascale AMMAR-KHODJA	Directrice de la Communication externe de la Métropole de Lyon
19 mai 2020	Yves MACLET	Directeur des Sports de la Métropole de Lyon
	Christophe BERNARD	Directeur du Pilotage Urbain de la Métropole de Lyon
27 mai 2020	Karine DOGNIN-SAUZE	Vice-Présidente de la Métropole de Lyon en charge de l'Économie et du Numérique

En complément de ces auditions, un comité d'experts issus du milieu sanitaire, social, économique et éducatif a été formé et s'est réuni quatre fois depuis le début de la mission, le 24 avril, le 30 avril, le 14 mai et le 20 mai 2020. Le comité d'experts a été composé comme suit :

Nom	Prénom	Fonction	Organisme
BOUZERDA	Fouziya	Présidente	SYTRAL
CHAREYRE	Laure	Directrice régionale	Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés non-lucratifs Sanitaires et Sociaux (URIOPSS) Auvergne-Rhône-Alpes
CHARLOT	Guy	Inspecteur d'académie - DASEN	DASEN du Rhône
CROZAT	Cécile	Déléguée générale	Chambre d'agriculture du Rhône
DU CHAFFAUT	Guillaume	Directeur général-adjoint	Hospices Civils de Lyon
GEITNER	Léna	Directrice	Rônalpia
GUEUGNIAUD	Pierre-Yves	Directeur médical	Samu 69
KROLAK-SALMON	Pierre	Président, Professeur des universités	Institut du Vieillissement des Hospices Civils de Lyon Fédération nationale des Centres Mémoire

LEBEL	Frank	Secrétaire général	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône
LE CHATELIER	Gilles	Avocat associé	ADAMAS Avocats
LUZEAU	Pierre	PDG	Segens Santé
PEREZ	Patrick	Président de la section voirie urbaine et départementale	Fédération du BTP Rhône - Métropole de Lyon
PRADE	Bertrand	Directeur général Président	Lyon Métropole Habitat ABC HLM
REY	Loïc	Président	Croix Rouge du Rhône
TERNAMIAN	Pierre-Jean	Président	Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins libéraux (URPS-ML) Auvergne-Rhône-Alpes
VALENTIN	Philippe	Président	CCI Lyon Métropole - St Etienne – Roanne

Deux Conférences Métropolitaines des Maires se sont tenues à l'initiative de David Kimelfeld, le lundi 27 avril et le mercredi 13 mai 2020. Ces conférences ont été l'occasion d'échanger avec les maires des 59 communes du territoire et les 9 maires d'arrondissement de Lyon sur la situation sanitaire et sur les modalités d'un travail conjoint pour établir une stratégie de prévention sanitaire coordonnée.

Des Conférences Territoriales des Maires se sont par ailleurs tenues pour évoquer les enjeux du déconfinement à l'échelle de chaque bassin de vie (Rhône Amont, le 7 mai ; Val de Saône, le 18 mai ; Val d'Yzeron, le 19 mai 2020). De nouvelles Conférences se réuniront dans les prochaines semaines pour avancer dans cette réponse coordonnée aux enjeux actuels de la crise, économique et sociale. Les travaux du Comité métropolitain de Relance et de Transition, engagés durant le mois de mai, ont par ailleurs permis d'avancer sur de futures réponses à mettre en œuvre suite au renouvellement des exécutifs communaux et métropolitains.

Enfin, j'ai eu l'occasion d'échanger avec les présidents des différents groupes politiques de la Métropole de Lyon et j'ai invité chacune et chacun à transmettre à la mission une contribution en vue d'alimenter nos réflexions, dans un esprit de concorde et de travail transpartisan face à la crise que nous traversons.

Forte de ces divers échanges, la mission a rédigé deux rapports, dont le dernier, rendu ce jour, met l'accent sur les conditions nécessaires au retour à une vie normale et à un rebond économique et social. Elle propose aussi des pistes de travail pour préparer la période estivale et la rentrée de septembre, avec un message-clé, porté par de nombreuses personnes auditionnées: reconstruire la confiance et rester prudent. S'il faut espérer que l'épidémie soit derrière nous dans les semaines à venir, il convient de rappeler à chacun les gestes et comportements nécessaires à un retour à une situation sanitaire stabilisée et maîtrisée. Ce combat n'est pas fini et d'autres combats à venir sont à anticiper: la mission a ainsi porté une attention particulière à la nécessaire préparation de l'hypothèse d'une deuxième vague de l'épidémie, à l'automne ou à l'hiver prochain.

Face à ces multiples défis, et au vu de la richesse des contributions que la mission a pu collecter, il convient dans les semaines et les mois à venir de poursuivre nos politiques publiques en s'appuyant sur les experts et acteurs de terrain, en mettant la Métropole de Lyon dans une position stratégique de coordination et d'écoute, comme elle a été capable de le faire durant la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Lyon, le **21 AVR. 2020**

Lettre de mission

Monsieur le Vice-président,

La crise sanitaire que connaît notre pays et notre territoire est sans précédent, avec des bouleversements sanitaires, sociaux et économiques que nous n'avions jamais connus jusqu'alors sur une période aussi courte.

Dans ce contexte, la Métropole de Lyon a réagi rapidement pour assurer la continuité du service public, accompagner les acteurs économiques et sociaux face au choc de cette crise et engager dès le début du confinement de la population une réflexion sur les mesures à engager dans un contexte de déconfinement. Suite à l'allocution du Président de la République le lundi 13 avril 2020, les regards se tournent désormais vers les collectivités locales pour déterminer la manière dont nos territoires s'adapteront à la fin du confinement, puis à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

C'est dans ce cadre que je souhaite faire appel à votre expertise, à votre fine connaissance du territoire et de notre collectivité pour déterminer, de manière opérationnelle, les conditions d'un déconfinement de la Métropole de Lyon avec un cadre de vie, d'études et de travail adapté à la situation sanitaire actuelle et à venir.

Accompagné d'un comité d'experts dont je vous laisserai le soin de définir la composition, et du comité de relance métropolitain qui sera prochainement réuni, vous aurez pour mission de définir une stratégie globale pour la Métropole de Lyon, à travers une série de recommandations qui s'inscriront en cohérence avec les travaux du groupe de travail interministériel dédié à la stratégie nationale de déconfinement, et qui s'inspireront d'autres initiatives européennes et internationales. Elles seront transmises aux autorités sanitaires locales, aux communes, à l'État local et au Gouvernement.

.../...

Monsieur Georges Képénékian
Vice-président
Métropole de Lyon
20 rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon Cedex 03

CAB / LT / 2020-04

Métropole de Lyon
20, rue du Lac - CS 33569
69505 Lyon cedex 03
tel. 33 (0)4 78 63 40 40

la métropole
GRAND LYON

Il s'agira, dans un premier temps, de dresser un portrait de la situation sanitaire au sein de la Métropole de Lyon et de dresser un état des lieux des conséquences actuelles, économiques, éducatives, culturelles et sociales, de cette crise sur le territoire.

Fort de cet état des lieux, vous proposerez des modalités de déconfinement de la population, avec une approche territorialisée, de dépistage des personnes présentant des symptômes, à commencer par les publics prioritaires, et d'isolement des personnes atteintes du covid-19, en définissant les ressources que la collectivité devra mobiliser. Des recommandations seront notamment formulées pour fournir la population en équipements de protection individuelle et pour définir les modalités d'usage des transports, de retour au travail et de garde des enfants.

Vous serez par ailleurs amené à faire des propositions pour le redémarrage de l'activité économique et entrepreneuriale de la Métropole de Lyon, en lien avec les premières mesures prises, telles que le fonds d'urgence pour les entreprises et les suspensions des loyers des entreprises hébergées dans le patrimoine de la Métropole de Lyon. Des nouvelles mesures seront proposées pour accompagner les secteurs les plus impactés par la crise sanitaire, consolider notre filière santé et aider les entreprises à reprendre leurs activités dans le respect des normes sanitaires en vigueur (approvisionnement, partage de bonnes pratiques, offres de services aux salariés).

Dans un même temps, vous définirez les mesures à prendre pour que la vie éducative de notre métropole puisse reprendre, tout en assurant des protections pour les élèves, comme pour les enseignants et personnels des établissements. Des propositions seront formulées à destination des maires, s'agissant des écoles et des activités périscolaires, et de la région Auvergne-Rhône-Alpes, s'agissant des lycées, dans une logique de mutualisation des bonnes pratiques. La question de la vie étudiante sera par ailleurs intégrée aux réflexions de cette mission.

Il s'agira enfin de définir des recommandations pour repenser l'aménagement de la ville et la manière de se déplacer. Les visions de l'espace public, comme de l'habitat, seront bousculées dans les mois à venir par des aspirations citoyennes et des exigences sanitaires nouvelles. Les acteurs de la filière de l'aménagement sont dans l'attente de nouvelles réponses de notre collectivité. Une attention particulière sera portée sur les initiatives et réflexions en cours en matière d'urbanisme tactique et transitoire.

L'ensemble de ces travaux devront avoir pour boussole les enjeux de santé pour tous, de lutte contre les inégalités, de transition écologique, juste et partagée, et d'accompagnement des plus fragiles, qui sont les premiers touchés, et souvent les premiers de lignée, de cette crise.

Des recommandations seront *in fine* transmises à l'État et des propositions seront faites aux communes, en lien étroit avec les mesures prises par la Métropole de Lyon, qui découleront elles aussi de cette mission.

.../...

Dans le cadre de votre mission, vous veillerez notamment à consulter les acteurs associatifs engagés dans la gestion de la crise sanitaire actuelle, les acteurs économiques et leurs représentants, les acteurs de la vie éducative et universitaire, les services de la Métropole de Lyon et les organismes externes compétents dans le champ des axes de travail prémentionnés, ainsi que les acteurs de nos quartiers engagés dans des actions de médiation sociale et de pédagogie sur les mesures sanitaires en vigueur.

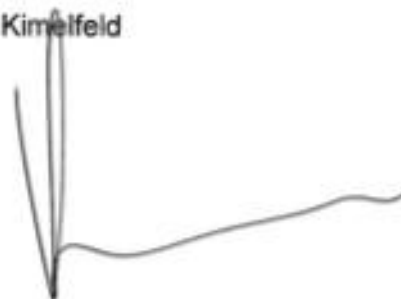
Les Hospices Civils de Lyon, les représentants de la médecine de ville, des établissements sociaux et médicaux-sociaux et l'Agence Régionale de Santé seront par ailleurs naturellement associés à cette mission.

De même, dans un esprit de concorde et d'engagement transpartisan pour la réussite du territoire, l'ensemble des membres de l'exécutif et des groupes politiques métropolitains seront invités à vous transmettre leurs propositions dans le cadre de cette stratégie globale.

Je souhaite que votre mission, d'une durée de trois mois, puisse faire l'objet de deux rapports faisant état de l'avancée de vos préconisations, dont nous communiquerons le contenu, de manière intermédiaire, le lundi 4 mai, et de manière définitive, le lundi 1^{er} juin. Un suivi de l'application des mesures sera par la suite engagé, dans le cadre du comité de relance métropolitain.

Vous souhaitant une pleine réussite dans cette mission, et restant à votre écoute dans le cadre de sa réalisation, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-président, l'expression de mes salutations les meilleures.

David Kimmelfeld



Introduction

Le 16 mars 2020, le Président de la République, Emmanuel Macron, lors d'une allocution télévisuelle, a annoncé un confinement étendu pour l'ensemble de la population française, qui a été prolongé jusqu'au 11 mai 2020 par le décret n°2020-423 du 14 avril 2020, afin de limiter la propagation de la COVID-19 dans notre pays. À l'issue de huit semaines de confinement, de nombreux indicateurs encourageants tels que la diminution du nombre d'hospitalisations journalières ou encore la baisse du nombre de nouveaux cas ont prouvé l'efficacité de cette action permettant ainsi un déconfinement graduel et par étapes de la France.

Le 21 avril 2020, le Président de la Métropole de Lyon, David Kimelfeld, m'a sollicité à travers une lettre de mission afin d'anticiper et de préparer la sortie progressive du confinement sur le territoire métropolitain lyonnais. En effet, les spécificités territoriales exigent une mise en place de pratiques et de recommandations propres à notre agglomération pour amorcer cette sortie de crise.

Le rapport intermédiaire, rendu public le 5 mai 2020, présentait une cinquantaine de mesures afin de préparer la première phase du déconfinement sur notre territoire. Ce dernier visait à expliquer et à détailler l'ensemble des actions proposées pour adapter le territoire, les collèges, les entreprises, les commerces et l'ensemble de nos manières de vivre à cette première étape de déconfinement, fixée au 11 mai 2020.

Il avait pour ambition de dresser une liste de recommandations pour apprendre à « vivre avec » ce nouveau virus et à nous en protéger. En effet, comme nous le signalions dans la présentation du premier opus de ce rapport, afin que nous gagnions collectivement ce combat contre la COVID-19 et que nous prévenions la possibilité d'une deuxième vague, il était indispensable que l'ensemble des habitants de la Métropole s'approprie ce combat et respecte les gestes barrières et autres mesures de distanciation physique. Dès lors, il s'agissait de mettre en place un véritable pacte social reposant sur le civisme et la responsabilité individuelle de chacun.

Aussi, la mission déconfinement s'est attelée à en dessiner les grands principes pour notre territoire, en concertation avec l'ensemble des communes, avec les acteurs associatifs et nos organismes partenaires.

Dans le respect de la doctrine nationale présentée par le Gouvernement, et en lien avec les autorités sanitaires et la cellule de coordination interministérielle pilotée par Jean Castex, délégué interministériel, nous avons défini des premières orientations et recommandations dans l'ensemble des champs de notre quotidien : nos déplacements, notre vie au travail, nos espaces publics, notre cohésion sociale et nos services publics, notre vie éducative et notre vie culturelle et sportive. Le ciment de cette stratégie globale reste la co-construction et la mise en œuvre d'une politique de prévention sanitaire par l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités locales, État, associations, entreprises, chambres consulaires, bailleurs, communautés éducatives, tous engagés dans la gestion de la crise sanitaire actuelle.

Le 11 mai 2020, la Métropole de Lyon, à l'instar de l'ensemble des communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes, présentait une situation sanitaire et épidémiologique encourageante qui lui permettait d'être classée « verte » et d'entrer ainsi dans la première étape du déconfinement afin de renouer avec une vie quotidienne la plus normale possible, favoriser l'indispensable reprise de l'activité économique et préserver la santé des Grands Lyonnais, notamment les plus fragiles.

Quatre semaines après cette première étape du déconfinement, au regard de la baisse continue du nombre de nouveaux cas, il apparaît que les mesures prises ainsi que les nouvelles pratiques de vie opérées aient été efficaces. Toutefois, face aux différentes inconnues devant ce virus, il nous faut rester prudent et considérer que l'épidémie n'est pas terminée sur notre territoire.

Le 2 juin 2020 a marqué la deuxième étape du déconfinement à l'échelle nationale. À ce titre, le Premier Ministre a annoncé une série de mesures permettant aux Français de renouer avec la vie sociale et économique du pays dont les grands principes sont les suivants : accélération de la réouverture des écoles, collèges et lycées ; redémarrage de l'activité économique ; réouverture de la plupart des derniers commerces fermés ; réouverture des cafés, bars et restaurants ; reprise progressive de la vie culture et sportive et enfin préparation des vacances d'été. L'ensemble de ces principes ne prévaut que dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique, le maintien du télétravail, autant que faire se peut, le maintien de la limitation des regroupements à 10 personnes, et une attention particulière portée aux personnes les plus vulnérables.

L'objet de ce présent rapport vise à commenter et à rendre compte de l'efficacité et de la pertinence de l'ensemble des mesures et orientations détaillées dans le rapport intermédiaire publié, le 5 mai 2020. En outre, il prévoit également d'enrichir le précédent rapport à la lecture

de nouveaux éléments notamment quant à l'organisation de la période estivale et à la gestion d'une crise future similaire.

POURSUIVRE UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION SANITAIRE AMBITIEUSE ET COORDONNÉE

« Protéger, tester, isoler, font partie du tryptique du déconfinement » : ces mots, du Premier Ministre, guident les orientations à prendre pour établir une stratégie de prévention sanitaire ambitieuse et coordonnée. Appuyée sur un diagnostic précis de la situation épidémiologique au sein de la Métropole de Lyon, cette stratégie vise à assurer l'approvisionnement de la population en équipements de protection individuelle et à engager une campagne massive de communication, diffusée par tous sur le territoire, pour appliquer les mesures-barrière.

Elle vise aussi à organiser la campagne de tests de dépistage de la maladie COVID-19, ainsi que l'isolement et l'accompagnement social et psychologique des malades, dans un cadre de vie adapté à la situation sanitaire actuelle. Cette stratégie porte une attention particulière à l'impact de la période actuelle sur la santé mentale de la population, à commencer par les personnes anciennement ou actuellement atteintes par la maladie, parfois fortement bousculées sur le plan psychologique et physique.

PROTÉGER LES PLUS FRAGILES ET RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE DE LA MÉTROPOLE

La mission s'est attelée à développer des solutions spécifiques pour les personnes les plus vulnérables face à cette maladie et à accompagner les acteurs de la cohésion sociale de notre territoire, à commencer par nos acteurs associatifs, très engagés durant la période de confinement. Il s'agit d'une part de porter une attention particulière aux personnes qui ont été et restent les plus touchées par la maladie COVID-19 – personnes âgées, personnes handicapées, personnes atteintes de maladies chroniques – mais aussi d'accompagner les personnes ayant des fragilités sociales et économiques nécessitant que la collectivité les soutienne.

ACCOMPAGNER LA REPRISE PROGRESSIVE DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le déconfinement progressif de la population a impliqué de définir les contours d'un retour progressif de la population active au travail, tout en poursuivant autant que faire se peut la pratique du télétravail. La mission s'est par ailleurs attachée à porter une attention particulière aux secteurs économiques fortement impactés par la crise, – hôtellerie,

restauration, tourisme, etc. – et à faire des recommandations pour conforter ou renforcer les mesures d’ores-et-déjà prises par la Métropole de Lyon pour accompagner les acteurs économiques. À ce stade, il s’agit aussi de décliner des actions fortes pour promouvoir le territoire, ses lieux touristiques et ses filières, et de faire de la Métropole de Lyon un acteur majeur dans la relance de l’activité économique durant la période estivale.

POURSUIVRE PAR ÉTAPES LA REPRISE DE LA VIE ÉDUCATIVE DE LA CITÉ

La mission a aussi suivi avec attention l’organisation de la reprise de la vie éducative de la Métropole de Lyon et a souhaité inclure dans le périmètre de ses réflexions et recommandations les modalités d’organisation de cette reprise, pour l’ensemble des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées généraux et professionnels), de même que pour les crèches. Elle a par ailleurs porté une attention particulière aux conséquences de la fin de la vie universitaire pour l’année 2019/2020, décidée par le Gouvernement. Dans ce second rapport, la mission a souhaité anticiper les enjeux autour de la rentrée de septembre 2020 et faire un point d’étape sur les moyens et protocoles utilisés pour la réouverture des établissements scolaires et la reprise des activités éducatives depuis le 11 mai 2020.

REPENSER L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES DÉPLACEMENTS POUR UNE VILLE PROTECTRICE

Se déplacer, reprendre le travail ou l’école, retrouver une vie sociale, ... Ces activités de notre quotidien sont nécessairement adaptées par les règles sanitaires qui s’imposent désormais à nous. La période de confinement a bousculé nos habitudes et notre regard sur l’aménagement de notre territoire et sur notre politique de l’habitat. Suite au déconfinement progressif de la population, des mesures ont été prises, à titre temporaire ou pérenne, pour adapter la ville à ces changements et règles en vigueur. Si ce rapport permet de tirer des premières leçons des actions engagées, il invite par ailleurs à poursuivre les réflexions sur les outils et processus permettant d’aménager la ville autrement, pour qu’elle protège plus, sans pour autant affaiblir notre vivre-ensemble et nos libertés individuelles. Il s’est enfin attaché à présenter les mesures prises par la Métropole de Lyon et le SYTRAL en matière de déplacements, pour adapter l’offre de transports aux normes sanitaires en vigueur, sécuriser les flux, favoriser les modes doux et accompagner l’usage accru de ces mêmes modes par la population.

ADAPTER LA VIE CULTURELLE ET SPORTIVE A LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE

Cette stratégie globale ne peut être exhaustive que si elle intègre l’ensemble des champs de notre quotidien, y compris les activités et moments qui nous permettent de vivre-

ensemble et de « faire société ». La mission a souhaité émettre des recommandations pour adapter notre vie culturelle et sportive à la crise sanitaire actuelle et accompagner l'ensemble des acteurs, qu'ils agissent en matière en faveur de la pratique amateur ou professionnelle, pour leur donner les moyens de relancer leurs activités et de se mobiliser durant la période estivale, au cours de laquelle leur rôle dans l'animation de la cité sera crucial.

SE PRÉPARER À UNE NOUVELLE CRISE SANITAIRE

Si notre collectivité a su faire face avec efficacité et rapidité à cette crise inédite et multidimensionnelle, il convient que nous en tirions également des leçons pour demain et que nous anticipions d'autres crises à venir. Dès lors, la mission a souhaité donner la parole à ceux qui étaient en première ligne, soignants, malades, travailleurs sociaux, responsables d'EHPAD, élus, et tant d'autres afin d'écouter leurs lectures de la situation et de nous éclairer pour mieux prévenir demain. Elle a aussi pris en compte avec attention les avis formulés par le Conseil Scientifique sur l'hypothèse d'une deuxième crise de ce type. L'objectif reste de ne pas connaître à l'avenir un confinement généralisé tel que nous l'avons connu.

L'ensemble de ces orientations et recommandations ont vocation à être mises en œuvre avec toutes celles et tous ceux qui ont participé à leurs définitions : les collectivités locales, les autorités sanitaires, l'État, les entreprises, les acteurs associatifs et l'ensemble de la population sont les garants de la réussite de cette stratégie. Elle ne continuera à montrer ses effets que si elle est le fruit d'une collaboration durable entre l'ensemble des parties prenantes de notre quotidien. Elle ne sera un succès sur le long-terme que si elle permet de restaurer la confiance entre les citoyens et nos institutions, que si elle s'appuie sur des messages clairs et qu'elle débouche sur un nouveau pacte social, fondé sur notre esprit civique et sur notre responsabilité collective.

Enfin, nous attirons le lecteur sur le fait que les propositions énoncées dans ce rapport continueront d'être adaptées, revues et corrigées au regard de l'évolution de la situation épidémiologique et sanitaire de notre territoire.

Georges KÉPÉNÉKIAN

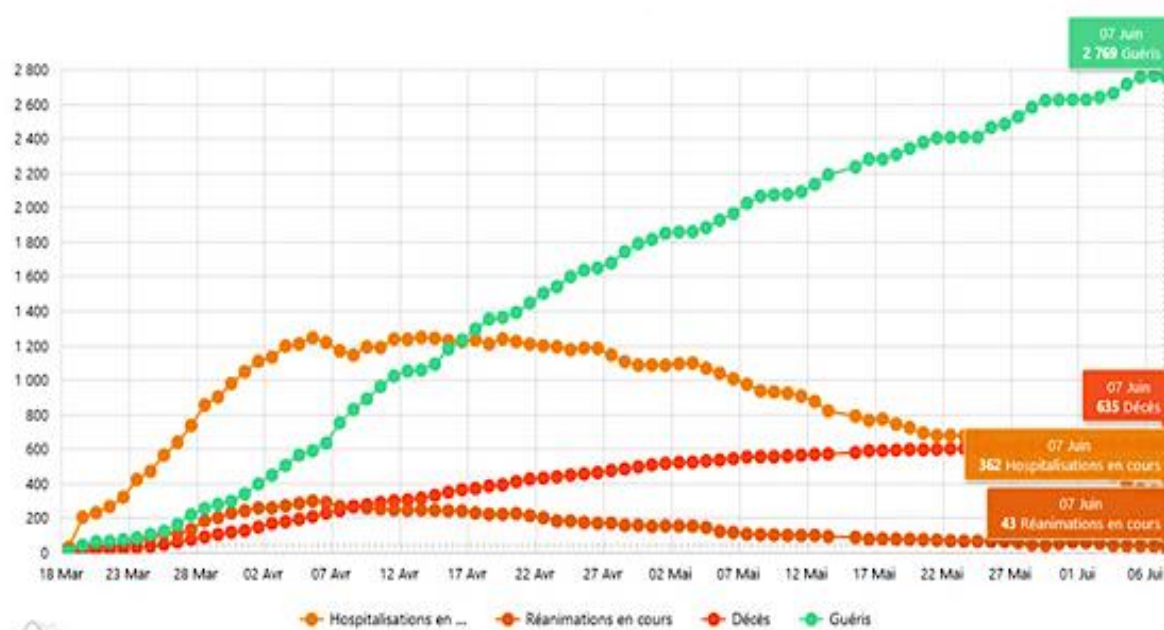
Vice-président de la Métropole de Lyon

1^{er} adjoint au Maire de Lyon

Président du Conseil de surveillance des Hospices Civils de Lyon

Portrait de la situation épidémiologique au sein de la Métropole de Lyon

Le pic de l'épidémie de la COVID-19 en Auvergne-Rhône-Alpes et sur le territoire de la Métropole de Lyon a été atteint dès la semaine qui a suivi le confinement généralisé de la population, soit le 16 mars 2020. Depuis, l'épidémie est en décroissance et ce recul s'est poursuivi lors des quatre premières semaines du déconfinement.



Nombre de personnes hospitalisées, en réanimation, décédées à l'hôpital et de personnes guéries dans le Rhône au 07/06/2020 (source cascoronavirus.fr, données de Santé Publique France)

Depuis le 20 avril, le nombre total de personnes hospitalisées pour COVID-19 est en baisse au niveau national, ainsi que le nombre total de personnes en réanimation qui connaît une baisse plus prononcée. Malgré des fluctuations journalières importantes, la tendance du nombre de nouvelles hospitalisations et admissions en réanimation est globalement à la baisse.

Au 7 juin dans le Rhône, 362 patients sont hospitalisés pour COVID-19, dont 43 patients pris en charge en réanimation.

Les personnes âgées restent très impactées par l'épidémie : les plus de 70 ans représentent 72 % des patients hospitalisés et 68% des personnes décédées à l'hôpital avaient plus de 80 ans. Trois patients sur quatre en réanimation sont des hommes.

Les indicateurs de pression épidémique évoluent encore à la baisse à l'hôpital en semaine 22 (du 25 au 31 mai) et se stabilisent à un niveau bas pour le recours aux soins en ville.

Les premiers indicateurs du dispositif SI-DEP (système d'information de dépistage) sont en faveur également d'une baisse des taux de positivité en semaine 22.

Enfin, la mortalité toutes causes ne présente plus d'excès significatif depuis la semaine 18 (du 27 avril au 3 mai).

Nombre de personnes décédées dans le Rhône

Pour mesurer l'impact de l'épidémie sur la mortalité, deux indicateurs ont été retenus : les décès survenus à l'hôpital et ceux survenus en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) en particulier en EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

Au 2 juin (dernier chiffre communiqué par Santé publique France au moment de la rédaction de notre rapport), le Rhône compte 630 décès à l'hôpital. Le nombre de décès quotidien déclarés parmi les hospitalisations suit une tendance à la baisse depuis le 20 avril.

Dans les ESMS, essentiellement en EHPAD, le nombre de décès est de 474. Cela représente donc un total de 1 104 décès sur le département.

On observe dans le Rhône un excès de mortalité toutes causes confondues (tous âges) entre la semaine 13 et la semaine 17 (soit du 23 mars au 26 avril). Lors de la semaine 14 (du 30 mars au 5 avril), il est observé un excès significatif exceptionnel de la mortalité chez les 65 ans et plus par rapport à la mortalité attendue sur cette période.

Depuis la semaine 18 (à partir du 27 avril), aucun excès de mortalité tous âges n'est observé.

Nombre de tests réalisés en ambulatoire dans le Rhône

Dans la phase actuelle de déconfinement, l'enjeu majeur pour éviter une reprise épidémique est d'identifier et d'isoler les personnes potentiellement infectées et leurs contacts pour stopper les chaînes de transmission le plus précocement possible.

A cette fin, un important dispositif de traçage des contacts a été déployé associant à différents niveaux les médecins de ville et les établissements de santé, l'Assurance maladie et l'ARS qui - avec l'appui de la cellule régionale de Santé publique France - coordonne l'ensemble du dispositif.

Les objectifs de la surveillance virologique basée sur les laboratoires sont de suivre l'évolution des taux de positivité des tests dans le temps par région ou département, ainsi que le nombre de patients positifs pour le SARS-CoV-2 rapporté à la population (taux d'incidence). Des

données sont consolidées dans le temps. Ces indicateurs permettent, associés aux autres indicateurs, de suivre la dynamique de l'épidémie.

En semaine 22 (du 25 au 31 mai) le taux de positivité dans le Rhône est de 1,3% (1,5% en France métropolitaine). Ce taux est encore en baisse par rapport aux semaines précédentes (source Santé publique France).

Adapter nos politiques publiques à la situation épidémiologique au sein de la Métropole de Lyon

La faible circulation actuelle du virus se confirme donc au niveau national et sur le territoire de la Métropole de Lyon, mais une vigilance doit être maintenue dans les semaines à venir. Cette deuxième phase du déconfinement peut donc se poursuivre, avec une reprise progressive de la vie sociale, culturelle et sportive, tout en maintenant la responsabilisation de chacun dans le respect des gestes barrières.

Poursuivre notre politique de prévention métropolitaine

Dès lors qu'aucun traitement n'a à ce jour démontré son efficacité et qu'aucun vaccin n'est disponible, il convient de rester prudent et d'anticiper l'hypothèse de nouvelles vagues épidémiques ou de l'apparition de clusters sur le territoire. La prévention est, dans cette optique, la clé d'une situation sanitaire maîtrisée.

Compte tenu de ses compétences qui permettent d'agir sur l'ensemble des facteurs qui influencent la santé, la Métropole de Lyon est un acteur clef de la prévention et de la promotion de la santé. À l'issue des consultations des acteurs et de ses partenaires, il apparaît essentiel que la Métropole développe et maintienne une politique de prévention sanitaire ambitieuse basée sur l'apprentissage de comportements nouveaux des citoyens afin de s'adapter aux risques sanitaires actuels et à venir.

Notre territoire dispose d'un terreau propice à l'élaboration de ces messages, compte tenu de la richesse des acteurs de la santé, de la recherche, de l'innovation, et de sa capacité à mobiliser l'ensemble des partenaires, ainsi que les représentants des usagers en santé, afin de les rendre acteurs.

Certaines mesures ont été mises en place rapidement, et d'autres le seront dans une perspective à plus long terme.

Restaurer la confiance auprès du grand public et poursuivre les messages de prévention

Restaurer la confiance auprès du grand public par une pédagogie métropolitaine apprenante, citoyenne et responsable, autour d'une grande campagne de communication institutionnelle

La multiplicité des discours, prises de position des vrais sachants ou faux experts, ont créé un véritable sentiment de défiance de plus en plus perceptible et dont les échanges avec les experts rencontrés durant cette mission se sont faits l'écho.

Mesure n°1

Afin de rétablir la confiance avec la population et à l'instar des « mois de la prévention » déjà mis en place sur des thématiques de prévention santé, la mission a proposé de développer une pédagogie collective sur cette maladie, dans une posture d'humilité.

En effet, et même si la science n'a jamais avancé aussi vite sur la connaissance de ce virus, on ne sait pas encore tout de lui et les données sont évolutives. Il est donc important de donner à la population les messages essentiels, dans une logique de transparence.

Les principaux thèmes identifiés ont porté sur les données factuelles de la maladie, son évolution, le respect des gestes barrières (lavage de main, distanciation physique...), mais aussi sur le port du masque en précisant ses indications, son mode d'emploi, les premiers signes d'apparition des symptômes, les modalités pratiques de réalisation des tests de dépistage, le respect de l'isolement en cas de symptômes, ...

Des fiches pratiques réflexes sur des messages socles ont été élaborées dans une approche inclusive de tous les champs de la vie, adaptées à chaque métier, et mutualisées avec l'ensemble des partenaires. **Afin de garantir l'équité d'accès à l'ensemble de la population et afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales** de santé, elles utilisent un langage facile à lire et facile à comprendre (FALC).

Pour assurer l'accès de ces messages aux populations les plus vulnérables et en précarité, la Métropole s'est appuyée sur l'ensemble du tissu associatif pour relayer les messages dans une démarche « d'aller vers ».

Tous les vecteurs et modes de communication ont été utilisés (supports visuels, vidéo, canaux digitaux, espaces numérique de travail pour les collégiens, réseaux sociaux, *nudge*, ...), pour permettre une répétition et une homogénéité des messages.

Les partenariats qui ont été identifiés sont : les professionnels de santé, pharmaciens, Université Lyon 1, professionnels de l'Éducation (Lyon 3), Croix-Rouge (module de formation auprès des publics à la rue/ précaires sur les mesures de protection, gestes barrières, ...), URIOPSS (fiches pratiques par métier), la Fondation des œuvres laïques du Rhône.

Depuis le début de la crise sanitaire, la Métropole de Lyon a communiqué par le biais de son site internet ainsi que sur les réseaux sociaux, notamment sur sa page Facebook. Dès la fin de la première semaine de déconfinement, soit le dimanche 16 mai, la Métropole de Lyon a organisé une campagne de communication sur l'ouverture des Berges du Rhône. Des flyers pédagogiques ont alors été distribués aux promeneurs sur la nécessité du maintien des gestes barrières et de distanciation physique en accompagnement des messages de prévention. Cette opération visait à toucher un public de promeneurs, dès ce premier week-end ensoleillé

où les sorties étaient à nouveau autorisées. L'occasion de rappeler que la prudence doit encore prévaloir, malgré le déconfinement.

La collectivité finalise à ce jour une grande campagne de communication qui déclinera des messages de prévention et la nécessité de maintenir les gestes barrières, malgré le déconfinement, l'arrivée des beaux jours et la réouverture des lieux de vie. Cette campagne sera diffusée sur plusieurs supports à partir du 10 juin. Il est en effet fondamental de maintenir la diffusion de messages de prévention et de ne pas laisser s'installer des comportements imprudents, qui peuvent être vécus par certains comme des manifestations d'incivilités. Les messages interpellent les promeneurs, les clients des magasins et autres commerces, le travailleur dans les situations de sa vie professionnelle, etc. La campagne sera diffusée sur des médias traditionnels (affiches, presse écrite) et sera également déclinée sur les réseaux sociaux, sur des panneaux mobiles dans des magasins et dans les Maisons de la Métropole.

Mobiliser et renforcer le service sanitaire mis en place à la faculté de médecine de Lyon pour diffuser les messages de prévention à la population

En complément, l'apprentissage et une acculturation renforcée à l'hygiène semble complémentaire pour relayer de façon vivante et au plus près du terrain les messages.

Mesure n°2

La mission a proposé d'exploiter plus intensément le service sanitaire déjà en place à l'Université Lyon I. Les séances d'information réalisées l'an dernier auprès de 6 700 élèves ont permis d'aborder les questions de la nutrition et des gestes qui sauvent. Il a été proposé d'élargir ce service sanitaire aux questions relatives à l'épidémie et de l'ouvrir à d'autres publics.

Les étudiants en médecine et en santé du service sanitaire pourront être mobilisés pour relayer et diffuser ces messages de prévention auprès des collégiens, des établissements médico-sociaux du domaine personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance, en prenant en compte les inégalités sociales en santé.

À ce jour, la Métropole de Lyon a engagé des échanges avec la faculté de médecine de l'Université de Lyon pour organiser cette mobilisation des étudiants en santé dans les semaines à venir. Au cours des dernières auditions, il est par ailleurs apparu la nécessité de porter une attention plus particulière aux habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) et des Quartiers en Veille Active (QVA) afin de renforcer la diffusion des messages de

prévention dans ces territoires et de lutter contre la désinformation sur le virus, son origine et son mode de transmission.

Se protéger et protéger les autres

Inciter au port du masque sur l'ensemble de l'espace public

Il a été reconnu que le port du masque constitue une mesure complémentaire aux gestes barrières classiques sans pour autant les remplacer et rajoute une barrière physique en cas de contact avec d'autres personnes. Dès lors, son utilisation doit devenir un automatisme sur le territoire afin que la Métropole soit exemplaire dans sa politique de prévention sanitaire, en dépit d'une situation sanitaire qui semble maîtrisée à ce stade.

Mesure n°3

La mission a recommandé et continue de prescrire le port du masque dans l'espace public. Il ne s'agit pas de le rendre obligatoire mais de faire comprendre à tous les habitants de la Métropole que ce geste sauve des vies. La mission recommande le port du masque tout particulièrement dans les rues les plus étroites où la distanciation physique est délicate, voire impossible. Sa manipulation nécessitant des règles d'hygiène stricte, il convient de ne pas multiplier sa manipulation avec des mains, vecteurs principaux du virus.

En rendant son port généralisé, il constitue une façon solidaire de lutter contre la transmission de ce virus.

Il faut cependant rappeler qu'il augmente la probabilité de se toucher le visage, et donc de contaminer ses yeux, son nez ou sa bouche avec du virus présent sur ses mains. D'où l'importance d'accompagner cette recommandation d'une nécessaire pédagogie.

Pour pallier les carences de masques, à partir du 20 avril, la Métropole a transmis 400 000 masques chirurgicaux aux communes qui en ont fait la demande. En outre, afin que chaque habitant de la Métropole puisse disposer d'un masque réutilisable, elle a fourni 1 435 000 masques tissus à partir du 11 mai à l'ensemble de ses communes afin que ces dernières en assurent la distribution auprès de leurs administrés. Ces masques ont pu être distribués concomitamment aux masques commandés par les communes elles-mêmes.

En complément, et de façon plus anecdotique mais néanmoins symbolique, lors de l'opération de *street marketing* réalisée sur les Berges du Rhône le 16 mai dernier, des masques ont également été distribués aux promeneurs non-équipés.

La Métropole a fourni en masque plusieurs filières professionnelles dès les premiers jours du déconfinement. Ce sont ainsi 60 000 masques qui ont été distribués à des libraires, coiffeurs, podologues, orthophonistes, producteurs et vendeurs des marchés forains, ostéopathes, kinésithérapeutes, orthophonistes, avocats, personnels de crèches et associations de commerçants.

Enfin, la collectivité a distribué avec le SYTRAL 250 000 masques aux usagers des transports en commun. Le port du masque est aujourd'hui un geste protecteur, pour soi et pour les autres.

Mettre à disposition de la population des distributeurs de gel hydroalcoolique en libre-accès dans l'espace public

Si le port du masque est recommandé pour circuler dans l'espace public, il doit être accompagné d'un respect des autres mesures-barrière. Pour ce faire, chacun doit pouvoir se laver régulièrement les mains, y compris dans l'espace public.

Mesure n°4

La mission s'est associée à la proposition du Président de la Métropole de Lyon de permettre à la population d'accéder à du gel hydroalcoolique (GHA) pour permettre un bionettoyage des mains de tout-un-chacun.

Pour ce faire, la mission a proposé que des distributeurs de GHA soient installés en priorité dans des points d'intérêts majeurs de la Métropole, à proximité d'équipements et de lieux de services publics : places de marchés, espaces à proximité des hôpitaux et pôles de soins, établissements scolaires, crèches, principales places publiques, pôles d'échanges multimodaux, ...

À la demande de la Métropole, la société La Barrière Automatique (groupe LBA), dont le siège se situe à Limonest, a conçu un distributeur de doses de gel hydroalcoolique en accès-libre, à installer sur l'espace public dans des secteurs de forte fréquentation piétonne.

Entre le 18 et le 25 mai, 16 distributeurs ont ainsi été implantés à titre expérimental, sur les 20 prévus. Cette phase test vise à la fois à juger des bons emplacements, à vérifier les aspects techniques (capteur sans contact pour délivrer la bonne dose de gel, signalétique, temporisation entre deux prises de gel, ...), et à s'assurer de leur bonne utilisation. Sur ces tous premiers jours de fonctionnement, les résultats sont encourageants, même s'il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions définitives.

La mise à disposition de gel hydroalcoolique dans la plupart des commerces, institutions et services publics (dont les services d'accueil de la Métropole), la vente en détail du produit, banalisent désormais son usage.

Rendre le port du masque obligatoire et rappeler la nécessité des gestes barrière dans les lieux d'accueil du public (ERP) sur le territoire de la Métropole.

Dans la continuité de la recommandation formulée précédemment quant au port du masque, il est évident qu'une attention particulière doit être énoncée sur ce point dans les lieux et établissements de la Métropole recevant du public.

Mesure n°5

Dans tous les établissements recevant du public, la mission a recommandé **le port obligatoire d'un masque grand public**, sachant qu'il sera très difficile d'évaluer *a priori* le respect de la distance physique de 1 m¹.

L'ensemble des professionnels métropolitains ont été et continuent bien évidemment d'être équipés par la Métropole de masques (grand public ou chirurgicaux selon les catégories de professionnels). Les usagers accédant dans les lieux d'accueil de la Métropole doivent, après s'être lavés les mains avec de l'eau et du savon ou du gel, être équipés d'un masque grand public. Le masque est fourni par la Métropole, sur le lieu d'accueil, si cet usager n'a pas pu s'en procurer.

Afin de réduire le risque de transmission du virus, la Métropole de Lyon équipe tous ses ERP de produit hydroalcoolique de type gel, afin de permettre à chacun de se laver régulièrement les mains lors de l'accès dans ces lieux. L'utilisation de ce gel vient en complémentarité du lavage de main à l'eau et au savon.

Cet équipement sur l'ensemble des ERP des partenaires et satellites de la Métropole est d'ailleurs fortement recommandé dans une logique de prévention sanitaire pour l'ensemble des habitants.

Afin de contribuer à l'adhésion de cette mesure, la Métropole fera appel au sens des responsabilités de chacun, en rappelant son bon usage, notamment l'importance de ne pas le manipuler avec les mains une fois en place (*voir mesure n°1*), via des supports adaptés et

1. Avis du Haut conseil de la santé publique du 24 avril 2020.

simples, en utilisant tous les modes de diffusion possibles, et en s'appuyant notamment sur des influenceurs.

Cette recommandation concerne l'ensemble des établissements recevant du public.

Tous les professionnels de la Métropole ont été équipés en EPI (masques chirurgicaux, masques barrières, gel hydroalcoolique, ...) dès le 11 mai, et l'ensemble des gestes barrières ont été rappelés. Ces mesures ont une très bonne acceptabilité auprès des professionnels.

Pour les usagers, le lavage de main avant d'accéder dans tout ERP de la Métropole est proposé avec l'accès systématique à du gel hydroalcoolique. Un masque chirurgical lui est fourni par la Métropole s'il n'en pas. Ces mesures ont là aussi une très bonne acceptabilité par les usagers reçus dans les ERP.

Ces mesures sont complétées par un affichage sur le respect des gestes barrières dans les différents espaces : accueil, salle d'attente, salle de réunion.

Reconnaître les signes de la maladie et entrer dans le parcours de soin

Veiller à une équité d'accès au dépistage systématique des personnes symptomatiques ainsi que de leurs contacts

La réalisation des tests constitue l'un des éléments majeurs de la veille sanitaire. Dès lors, il paraît particulièrement opportun d'en multiplier la pratique. La Métropole de Lyon est dotée d'importantes capacités de tests sur son territoire (plus de 8 000 tests/jour via les laboratoires de ville). Le dépistage de la maladie est réalisé par un test recherchant la présence de virus dans les fosses nasales (test PCR). Ces tests sont réalisés sur prescription médicale chez toute personne symptomatique auprès d'un laboratoire habilité.

Dès lors qu'une personne est testée positive, il est indispensable d'identifier et de tester tous ceux, symptomatiques ou pas, qui ont eu des contacts rapprochés avec elle. La sortie du confinement doit donc s'adosser à une massification de ces tests pour en garantir leur réalisation à l'ensemble des personnes ciblées.

Mesure n°6

Afin d'éviter toute apparition de clusters, une attention particulière doit être portée pour certains publics : personnes âgées et personnes en situation de handicap à domicile et en établissement, établissements de protection de l'enfance, satellites de la Métropole, lieux d'habitat collectif, personnes en squat, foyer, etc.

La mission a recommandé la nécessité de déclencher le dépistage systématique de toute personne symptomatique et des personnes contacts dans ces lieux de vie collectifs, dès l'apparition d'un premier cas.

La mission a appelé à veiller à une **équité d'accès** à la population sur l'ensemble du territoire avec un maillage territorial. Sur des zones non-couvertes par des laboratoires de proximité, la mission a proposé d'étudier différentes alternatives aux laboratoires avec notamment :

- **la mise en place de « drive »**, en lien avec la commune concernée et l'ARS. Ces drive offrent l'avantage de tester un nombre important de personnes, en évitant les contacts dans les locaux de laboratoire, et diminue la consommation d'équipements de protection des professionnels réalisant les tests. Leur qualité peut néanmoins être inférieure à celle obtenue lors de tests réalisés dans les laboratoires ;
- **la possibilité de déployer des bus-laboratoires, en partenariat avec le SYTRAL**, notamment pour des publics très éloignés des parcours de santé ou peu enclins à se rendre dans un lieu « institutionnel » ;
- enfin, **l'utilisation par les laboratoires d'analyse des locaux des centres COVID** mis en place à la phase initiale de l'épidémie aujourd'hui non utilisés pourra aussi être étudiée pour renforcer le maillage territorial.

Une **cartographie** des lieux de réalisation de ces tests est désormais accessible par **application mobile** pour que chaque citoyen puisse savoir où se faire dépister. Cette application rappelle aussi le bon usage de ces tests (prescription médicale lors de symptômes, prescription médicale pour les cas contacts, ...).

Aujourd'hui, les capacités de test de dépistage de type PCR sur le territoire de la Métropole permettent de garantir une équité de traitement sur l'ensemble du territoire. Une carte dynamique des adresses de sites de prélèvements habilités à réaliser des tests de dépistage COVID-19 par prélèvement naso-pharyngés (test PCR) est disponible sur le site de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/covid-19-organisation-du-depistage-en-auvergne-rhone-alpes>

Cette carte est évolutive et régulièrement actualisée. Le rappel du parcours de soin est explicité : test sur prescription médicale établie par le médecin traitant ou par l'autorité sanitaire qui assure le suivi des personnes contacts (Assurance maladie ou Agence régionale de santé)

pour toutes les personnes présentant des symptômes de la COVID-19. Les modalités pratiques de réalisation des tests sont aussi précisées (prise de rendez-vous dans le laboratoire, réalisation au domicile par un infirmier ou médecin libéral).

Pour les tests sérologiques, le Ministère des Solidarités et de la Santé a publié le 20 mai la liste des tests validés :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19__plateforme-liste-validation-dispositifs-medicaux-diagnostic-in-vitro.pdf.

L'ensemble de la liste des tests RT-PCR, sérologiques et tests rapides validés, est accessible sur la plateforme du ministère des solidarités et de la santé : <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>.

La réalisation de ces tests s'inscrit dans le cadre d'un parcours de soin, en lien avec le médecin traitant et peut prétendre à un remboursement par l'Assurance maladie dans certaines conditions.

La mission préconise de relayer les informations concernant ces tests sérologiques et leurs modalités de réalisation, via ses sites Internet, pour une diffusion la plus large possible auprès des citoyens.

Soutenir les efforts de tracing de l'ARS

Afin de limiter la propagation du virus, l'identification de toutes les personnes ayant eu un contact rapproché avec une personne dépistée positive doit être faite afin de les tester. À chaque nouveau cas correspond en moyenne le test de 20 à 25 personnes ayant eu des contacts rapprochés et prolongés dans les jours précédents l'apparition des symptômes. Ce nombre correspond à son entourage familial proche qui habite au même endroit, aux personnes qui travaillent dans le même bureau. Cette mesure nécessite d'importants moyens humains.

Mesure n°7

Pour permettre de retracer tous les cas contacts d'une personne dépistée positive, la mission a proposé de mobiliser les **professionnels médico-sociaux** de la Métropole de Lyon, aux côtés des professionnels de santé libéraux, premiers acteurs de ce repérage. Cette mobilisation repose sur la base du volontariat.

La mission a proposé également que la Métropole **mobilise les étudiants en santé et les équipes du SDMIS** pour étoffer les équipes en charge de cette recherche des cas contacts.

Des brigades sont constituées afin de remonter la liste des cas contacts, les appeler, les inviter à se faire tester en leur indiquant les lieux où ils peuvent se rendre, en utilisant la cartographie disponible. Elles doivent s'assurer que les tests ont bien été effectués et que leurs résultats donnent lieu à l'application des mesures nécessaires.

La stratégie de *contact tracing* autour d'un cas a été clarifiée par le Ministère des Solidarités et de la santé. Ainsi, trois niveaux d'organisation ont été définis :

- **1^{er} niveau : les médecins de ville et établissements de santé** prennent en charge les patients atteints de la COVID-19, leur prescrivent un test et assurent leur suivi tout au long de leur maladie. Lorsque le test est positif, le médecin et le patient retracent ensemble l'historique des contacts rapprochés que le patient a eu, à compter de 48h avant l'apparition des symptômes (période de contagiosité). Une fois qu'ils sont identifiés, l'Assurance maladie prend le relai pour les contacter.
- **2^e niveau : l'Assurance maladie** est chargée de compléter la recherche et les informations relatives aux personnes contacts initiée par le médecin. Elle a aussi pour mission de se mettre en relation dans les 24 heures avec chacune des personnes contacts, pour s'assurer de leur isolement à domicile, de faire réaliser un test mais aussi d'évaluer leurs éventuels besoins d'accompagnement social au cours de leur période d'isolement.
- **3^e niveau : l'Agence régionale de santé, avec l'appui de la cellule régionale de Santé publique France**, gère des chaînes de contamination complexes.

La Métropole de Lyon est associée *via* ses professionnels de santé de protection maternelle et infantile à ce troisième niveau, afin de les accompagner en cas de dépistage de la COVID-19 chez un enfant accueilli dans l'une des 600 crèches du territoire ou d'un de ses parents, ou encore chez un professionnel travaillant dans la structure. Il s'agit d'expliquer la procédure de recherche de cas contact, d'établir la liste des cas contacts à risque parmi les enfants et les professionnels, de déterminer les cas qui ne sont pas considérés comme contact et de soutenir l'information à mener dans la structure concernée.

Au niveau national, l'**application StopCovid** est mise à disposition de la population depuis le 2 juin. Cette application qui respecte l'anonymat a été validée par la CNIL, et est téléchargeable. Elle permet de se protéger, de protéger les autres et d'aider les personnels soignants en cassant les chaînes de transmission.

En effet, grâce à une alerte, elle permet de prévenir l'utilisateur s'il a été au contact d'une personne testée positive. Grâce à cette alerte, cette personne peut donc s'isoler, consulter son médecin et, le cas échéant, avoir accès à un test.

La mission propose de venir en soutien de l'État pour le déploiement de cette application auprès des métropolitains, de promouvoir son téléchargement pour contribuer à stopper les chaînes de transmission.

Proposer des lieux alternatifs pour l'isolement des personnes testées positives

Après avoir informé la population, testé les personnes symptomatiques et les cas contacts, l'isolement strict pendant 14 jours des porteurs du virus permet de casser les chaînes de transmission. Il s'agit d'une mesure de précaution collective qui doit être expliquée, consentie et accompagnée. Elle repose sur la responsabilisation et le civisme de chacun. Cet isolement peut se faire au domicile du porteur du virus, ce qui entraîne le confinement de tout le foyer pendant 14 jours, ou de s'isoler dans un lieu mis à sa disposition.

Mesure n°8

Afin de proposer des lieux alternatifs au domicile pour l'isolement des porteurs du virus, la mission a proposé de mobiliser ses partenaires et les acteurs locaux disposant des logements vacants comme le **CROUS**, les bailleurs sociaux, les structures hôtelières.

Une évaluation du nombre de logements nécessaires a été faite en lien avec la Préfecture, qui n'a pas jugé utile de mobiliser ces solutions alternatives au regard des besoins estimés.

Élaborer des référentiels sanitaires et les diffuser aux partenaires et satellites de la Métropole

La préparation de la levée du confinement a nécessité de revisiter les pratiques et les organisations en place dans la plupart des structures et services du territoire.

Les partenaires et satellites de la Métropole (assistants maternels, crèches, établissements de protection de l'enfance, établissements et service pour personnes âgées et personnes en situation de handicap...) ont souhaité pouvoir s'appuyer sur des préconisations, afin de garantir le respect des recommandations sanitaires et de permettre des conditions de sécurité optimales dans leurs structures.

Ces recommandations ont pris en compte le public accueilli, les modes d'exercice et l'évolution de la connaissance du virus.

Mesure n°9

Dans un souci d'harmonisation et d'équité de traitement sur le territoire, la mission a préconisé que ces référentiels soient élaborés en coordination avec l'ARS, les communes, la CAF, les organismes gestionnaires et les partenaires concernés.

Pour être utiles et répondre aux questions du quotidien, il a été convenu que ces référentiels se présentent sous forme de fiches pratiques et situationnelles, qu'ils recourent dans la mesure du possible aux iconographies pour davantage de clarté des messages.

Afin de permettre leur diffusion et un accès le plus large possible sur le territoire, il a été convenu de s'appuyer sur les vecteurs de diffusion de chaque partenaire (site et réseaux sociaux...).

Plusieurs référentiels sanitaires ont été élaborés par les professionnels de santé de la Métropole de Lyon, en lien avec ses partenaires. Ces référentiels s'appuient sur les recommandations des autorités sanitaires de santé, et sont largement illustrés par les iconographies disponibles pour les rendre pratiques. Afin d'être adaptés et de répondre aux besoins des personnes destinataires, ils ont été élaborés, testés auprès d'eux, et ajustés en fonction de leurs retours.

Dès le 5 mai, deux guides ont été diffusés dans le domaine de l'accueil de l'enfant : un destiné aux 600 crèches du territoire, partagé avec les services municipaux des villes de Lyon et Villeurbanne, ainsi qu'un autre guide destiné aux plus de 9 000 assistants maternels. Dans le champ du maintien à domicile des personnes âgées, deux référentiels ont été diffusés la semaine du 1er juin 2020 : un destiné aux professionnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile, et un autre pour les personnes qui bénéficient de ces interventions pour les accompagner dans le respect des gestes barrières.

Créer un comité citoyen consultatif associant les représentants des usagers et les citoyens

Un important facteur de réussite de cette politique de prévention sanitaire ambitieuse repose sur l'adhésion des citoyens à l'ensemble de ces mesures. En effet, les usagers et leurs représentants sont partie prenante du système de santé, ils ont développé aujourd'hui des savoirs incontestables et sont devenus des partenaires au même titre que les professionnels.

Ainsi, leur association dans l'élaboration de ces mesures est indispensable pour évaluer les mesures, connaître la perception des citoyens sur la stratégie adoptée et est un des piliers de l'acceptabilité auprès de la population sur le territoire de la Métropole.

Mesure n°10

La mission a préconisé que ce comité consultatif s'appuie sur les instances de démocratie sanitaire reconnues telles que la Conférence régionale santé autonomie (CRSA), mais aussi l'union des comités d'intérêts locaux (UCIL), le Conseil de développement, les conseils de quartiers, habitants-experts et tout autre représentation d'usagers qu'il conviendrait de solliciter.

Leur association dans les orientations permet un ajustement au plus près de leurs réalités et de leurs besoins au quotidien. Ainsi les mesures prises dans le cadre de cette stratégie seront adaptées et connectées aux réalités locales.

Plusieurs temps de concertation avec les citoyens ont déjà été menés. Le 12 mai, un temps d'échanges et de travail avec l'Union des Comités d'Intérêts Locaux (UCIL) a permis de définir les modalités pratiques de leur participation et de leur implication dans les travaux de la mission de déconfinement : relai d'information de santé validée auprès de tous leurs comités, organisation de temps de concertation sur des thématiques comme l'aménagement urbain, les déplacements, etc.

Le 13 mai, l'ensemble des membres de la commission permanente de la conférence régionale santé autonomie a été concerté. Une forte attente a été exprimée sur l'importance d'accompagner les usagers dans cette gestion de crise par une pédagogie responsabilisante, diffusée par tous les vecteurs disponibles, et dès le plus jeune âge, auprès des enfants. Des propositions concrètes pour associer les usagers de santé vont être adressées très prochainement par la CRSA à la mission.

Le Conseil de Développement de la Métropole de Lyon a par ailleurs, par la voix de sa Présidente, transmis une contribution à la mission afin d'apporter son regard sur le contenu du rapport intermédiaire et de proposer des pistes de réflexion nouvelles.

La mission recommande donc la poursuite de ce chantier dans le cadre du Projet métropolitain des solidarités, afin que la concertation citoyenne soit intégrée dans l'élaboration des politiques publiques de la Métropole en matière de santé publique et d'accès aux soins.

Protéger les plus fragiles et renforcer la cohésion sociale de la Métropole

La crise sanitaire a révélé de façon extrêmement visible la vulnérabilité déjà existante de certaines populations, mais elle a également créé une nouvelle précarité ou en tout cas une certaine fragilité pour de nouvelles couches de la population, créant des risques de ruptures sociales entre catégories de populations au sein de l'agglomération. Il apparaît en effet à travers les différentes auditions et séances de travail, que la crise exacerbe et renforce les difficultés sanitaires, sociales et économiques des populations les plus fragiles.

Donner aux collectivités territoriales la possibilité d'adapter la stratégie nationale, revient à confier au pouvoir local la charge de s'assurer que chaque citoyen présent dans l'agglomération, dispose des moyens nécessaires pour agir en responsabilité afin de prendre en charge sa propre protection et celle des autres. Identifier les publics fragiles les plus exposés, les problématiques sociales, construire des partenariats efficaces, dégager des propositions d'actions opérationnelles de manière à agir au plus près des territoires et des personnes, sont l'objet de ce propos.

Ainsi, pour protéger les plus fragiles et renforcer la cohésion sociale de la Métropole de Lyon, l'enjeu est d'éviter les ruptures et les décrochements des populations les plus fragiles afin d'éviter que la crise actuelle, sanitaire, économique et sociale, ne les mettent de côté.

Si l'ensemble de la population doit appliquer les mesures barrières pour limiter la circulation du virus, certains publics sont plus difficiles à atteindre. Consciente de cette situation, la mission s'est attachée à intégrer, dans sa stratégie de déconfinement, des mesures spécifiques à déployer auprès des publics les plus vulnérables afin de maintenir la cohésion sociale sur son territoire. Il convient de faire le bilan des premières mesures engagées et d'en poursuivre certaines.

Renforcer l'action sur le terrain pour les personnes les plus précaires et améliorer les systèmes d'alertes en amont

En premier lieu, il est important de noter que le versement des allocations CAF n'a subi aucun retard depuis le 16 mars et que les droits sont maintenus. Les allocataires ont été contactés dans le cadre de l'instruction de leurs droits, les relations téléphoniques et par mails ont bien fonctionné pour les ménages équipés, durant la période de confinement.

Une des principales difficultés rencontrée par les ménages les plus fragiles concerne le logement. Les associations et bailleurs sociaux se sont organisés pour assurer un suivi à distance durant le confinement. Cependant, le ralentissement ou l'arrêt des procédures d'accès au logement social et à l'hébergement, des instances partenariales de l'habitat traitant les priorités et urgences, a pu renforcer la précarité des ménages et les décrochages.

Des risques concernent notamment les impayés de loyers, les pratiques de bailleurs privés indécents, les violences familiales ou, dans les situations d'hébergement, la souffrance psychique, la remise à la rue de personnes ; autant de facteurs qui fragilisent des ménages déjà en difficultés sociales et économiques. Des aides exceptionnelles ont été proposées sous forme de secours d'urgence (CAF), de chèques alimentaires (FAP), de paniers alimentaires, de distributions de produits d'hygiène (communes), ...

Accompagner les ménages les plus fragiles en orchestrant une communication ciblée, en renforçant les interventions et les liens inter-réseaux

Au-delà du traitement des situations individuelles qui sont assurées par les différents acteurs, les enjeux consistent à ne pas laisser des ménages, notamment les plus fragiles, sur le bord du chemin, et d'être en capacité d'informer tous les publics sur les risques sanitaires.

Mesure n°11

Afin d'atteindre les publics les plus éloignés de l'information, il a été proposé d'organiser une communication sur les risques sanitaires, coordonnée entre les différents acteurs (CAF, MDM, associations), adaptée aux différents publics et sur plusieurs médias.

Les capacités d'actions des intervenants doivent être soutenues, afin qu'ils renforcent leurs missions d'accueil, d'écoute et d'orientation, et puissent mettre à disposition des places en hébergement d'urgence et provisoires (dans le cadre du plan pauvreté et du plan Logement d'Abord), et des aides d'urgence. La mise en relation des différents acteurs a été encouragée pour repérer et trouver des solutions adaptées aux situations les plus préoccupantes.

Lors d'une audition, il a été rapporté que certains publics fragiles et habituellement isolés des moyens de communication et d'information n'avaient appris qu'à l'issue du confinement qu'une attestation était nécessaire pour justifier tout déplacement. Il est donc indispensable de relayer les messages de communication et de prévention auprès de ces publics et notamment dans les antennes de la CAF et dans les Maisons de la Métropole. Une vigilance toute particulière sera portée dans ce sens lors du déploiement de la nouvelle campagne de communication.

Soutenir le maintien et le renforcement des centres d'accueil et d'isolement de la Croix Rouge dédiés aux personnes sans logement

Parmi les ménages les plus fragiles, se trouvent les personnes sans-abris et les occupants de squats. Les risques sanitaires sont particulièrement importants sur ces personnes qui vivent en proximité et qui n'ont pas accès aux soins : l'apparition de clusters pèse sur ces habitats de fortune, les risques psychiques sont élevés.

Un travail partenarial a été conduit de manière inédite et concertée entre l'État, les institutions et les associations, dans le cadre de la crise sanitaire actuelle. Les débats ont porté sur les volets alimentaires, l'hygiène, l'aspect sanitaire, et l'hébergement. À titre d'exemple, l'accès à l'eau potable, aux sanitaires et le ramassage des ordures a été organisé sur les sites. Il convient de conforter l'ensemble de ces initiatives sur le long terme.

Mesure n°12

La mission salue le travail engagé par la Croix Rouge en créant et en animant très rapidement deux centres COVID-19 sur le territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon dédiés aux personnes sans logement. Ces centres ont permis d'accueillir des personnes dont l'état de santé est suffisamment stabilisé et ne nécessitant pas une hospitalisation, à travers un accompagnement individuel pour des personnes éprouvant des difficultés à s'isoler durant le confinement, du fait de leur situation personnelle (personnes sans domicile fixe, accompagnants de personnes avec de lourdes pathologies chroniques respiratoires, personnes en déplacement).

Le second centre, situé dans un lycée professionnel à Saint-Genis-Laval, a été fermé le 5 mai du fait de la reprise de la vie éducative. La mission a recommandé que la Métropole de Lyon travaille avec l'État et l'ARS pour permettre le **maintien de ce centre sur un autre lieu dédié après le 11 mai**. Elle a proposé par ailleurs, sous réserve de l'accord des autorités locales et des capacités humaines et matérielles de la Croix Rouge, d'étudier la possibilité d'ouverture d'un troisième centre de ce type à compter du début du déconfinement.

Pour ce faire, la mission a proposé à la collectivité de mobiliser son patrimoine métropolitain dédié à sa politique d'urbanisme transitoire.

Les échanges se sont poursuivis entre la Croix Rouge, l'État et la Métropole de Lyon et le deuxième centre COVID-19 dédié aux personnes sans logement, fermé au 5 mai suite à la

réouverture du lycée agricole qui l'hébergeait, a pu être transféré dans un camping du territoire, situé à Dardilly. Il n'est pas paru nécessaire, au regard du taux d'occupation de ces centres dans les jours qui ont suivi la phase de déconfinement, d'en ouvrir un troisième.

Repérer et soutenir les personnes sans-abris et en habitat précaire en œuvrant au plus près du terrain

Un travail d'information et de médiation sanitaire est par ailleurs indispensable, sur les gestes barrières et la manière dont se diffuse l'épidémie. Les personnes sans-abris et en squat sont en déficit d'information, voire ont parfois de fausses informations.

Mesure n°13

Un partenariat solide est une condition essentielle à l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'hébergement et du logement. Les actions partenariales devront être poursuivies dans le cadre du Plan pauvreté, dans une démarche d'« aller vers ».

En matière sanitaire, une veille doit continuer d'être assurée notamment dans les lieux collectifs (y compris les foyers-logement) pour éviter l'apparition de clusters. Pour garantir aux résidents un minimum d'hygiène, le maintien de l'accès à l'eau potable, à des sanitaires et le ramassage des ordures ménagères doivent être assurés, de même que l'accès aux besoins sociaux et médicaux.

La mission a validé l'action de la Métropole de Lyon dans la mise en place d'un marché public permettant de mettre à disposition des batteries pour les téléphones portables des personnes sans abri.

La période de crise sanitaire a aggravé les situations de vie déjà précaires pour les personnes mal-logées ou sans-abris. Même si certains guichets d'accueil (MDM et associations œuvrant auprès des plus démunis) ont maintenu leur activité, celle-ci s'exerçait de manière réduite et souvent dématérialisée, limitant de fait l'accès aux seules personnes disposant d'un outil numérique et d'un accès internet et aux personnes maîtrisant la langue française. De plus, les dispositifs d'accès au logement et à l'hébergement ont été considérablement ralentis.

Face à des situations parfois dramatiques, plusieurs partenaires se sont mobilisés de manière inédite et concertée. Ainsi, la coordination stratégique mise en place par l'État, en coordination avec la Métropole, les communes et les associations en référence sur le sujet, mériterait d'être pérennisée.

Par exemple, la coordination opérationnelle assurée dans le cadre du plan pauvreté par l'Alpil est à maintenir et à déployer auprès des partenaires qui reprennent leur activité, et notamment sur les problématiques du maintien et du redéploiement des services de première nécessité, l'hébergement des publics, la gestion sanitaire des sites et l'accès à la santé.

Accompagner les traumatismes liés à la phase post- confinement

Il est indéniable que les périodes de confinement et de déconfinement ont généré de nombreux traumatismes psychiques, voire psychiatriques, et qu'elles auront conduit à amplifier certaines pathologies. Aussi, la mission a rappelé à de nombreuses reprises l'importance d'accompagner les personnes qui auront souffert de traumatismes liés à ces deux temps.

Prendre en compte les fragilités et le handicap en coordonnant une offre de suivi post-confinement et par la mise à disposition d'un site de référencement

Pendant la période de confinement, le suivi téléphonique des patients ayant déjà des troubles psychiatriques a été assuré dans l'ensemble par les hôpitaux psychiatriques. Cependant, cette organisation s'est fragilisée avec l'arrivée de patients connus qui présentent des formes de décompensation, et le risque de sollicitation de nouveaux patients avec des signes de souffrance psychique engendrés par la période de confinement et la situation sanitaire actuelle. Aussi, la reprise des consultations en présentiel était nécessaire. Il est par ailleurs nécessaire de poursuivre une veille sur les besoins exprimés par cette branche de l'offre de soins dans les semaines et les mois à venir. Les fragilités psychologiques de nombreux salariés, visibles en milieu professionnel, voire invisibles (« syndrome de la cabane »), depuis le début du déconfinement progressif de la population, ont régulièrement été relatées lors des auditions de la mission et invitent à la plus grande prudence.

Mesure n°14

L'objectif a été d'anticiper les impacts du confinement au niveau sanitaire et social. Pour cela, il a été proposé de coordonner une offre de suivi psychologique post-confinement associant les secteurs public, privé et associatif et s'appuyant sur le Projet territorial en santé mentale (PTSM).

Dans ce cadre, il a également été proposé de créer un espace sur le site de référencement mis en place par la Métropole de Lyon afin d'identifier les structures et leurs coordonnées.

La Métropole a d'ores-et-déjà établi un recensement de l'ensemble des lieux-ressources en santé mentale existants, y compris ceux mis en place dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 par les hôpitaux, les maternités, les associations, avec les numéros contacts et les principaux objectifs de chacun de ces lieux. Ce recensement a déjà été diffusé aux professionnels médico-sociaux de la Métropole, mais aussi aux partenaires dans le champ de la périnatalité. Il pourra être plus largement partagé avec les acteurs participant aux travaux du projet territorial en santé mentale sur les différents sites d'informations de la Métropole.

Par ailleurs, plusieurs pistes sont à l'étude en lien avec les acteurs de la santé mentale pour adapter l'offre de soutien psychique aux besoins qui ont émergé à l'issue du confinement et pour accompagner les citoyens dans le déconfinement : par exemple, avec la mise en place de visites à domicile de surveillance par des infirmiers libéraux sur prescription médicale.

Mettre en place avec l'État un plan « zéro retour à la rue post-confinement »

L'ensemble des mesures qui répondent à l'urgence permettent d'avoir un suivi approfondi des publics les plus fragiles. Il convient cependant d'amplifier ces actions, en concertation avec l'État, et d'engager un vaste plan pour éviter une remise à la rue de personnes sans logement ou sans hébergement, dans un contexte sanitaire critique.

Mesure n°15

La mission a recommandé la mise en place d'un plan co-piloté par la Métropole de Lyon et l'État, en lien avec les associations partenaires, pour les personnes mises à l'abri actuellement sur le territoire de la Métropole de Lyon. Ce plan répond à un double-enjeu sanitaire et humanitaire. L'objectif est de sanctuariser environ 1500 places supplémentaires dans le cadre des structures existantes. Il s'agit de répondre à chaque situation individuelle en imbriquant de manière coordonnée les moyens de l'État, chef de file en matière d'hébergement, et de la Métropole de Lyon, cheffe de file en matière de logement, avec l'appui de financeurs privés prêts à se mobiliser.

3 leviers doivent être actionnés : le développement de l'offre de logements dans le parc social et privé, la mobilisation accélérée du programme Logement d'Abord et des outils dont nous disposons pour ce faire, ainsi que la création d'un fonds entre l'État et la Métropole pour l'hébergement et l'accompagnement d'urgence des personnes sans-droits, dans le cadre de notre plan de lutte contre le sans-abrisme et la pauvreté.

S'agissant des différents leviers, ils peuvent être mobilisés comme suit :

- La mobilisation de l'offre de logements : mobilisation de logements sociaux sur la part de logements réservés dans le cadre des accords collectifs ; mobilisation du parc privé par la création d'une plateforme de « l'offre privée du logement d'abord », avec l'utilisation de dispositifs comme Solibail.
- La mobilisation du programme Logement d'Abord : développement de l'habitat intercalaire via le patrimoine métropolitain dédié à l'urbanisme transitoire, sur du foncier en attente de requalification ; création de nouvelles pensions de familles pour des personnes en hébergement, pour leur permettre de démarrer un parcours résidentiel adapté.
- La création d'un fonds dédié à l'accompagnement d'urgence des personnes sans-droits : pour des demandeurs d'asile hébergés par des familles ; pour des jeunes femmes isolées, mineures ou non, victimes de réseaux de prostitution ; pour des familles soutenues par les réseaux « Jamais sans toits » ; pour des enfants à la rue repérés par des maraudeurs ou en maternité (en moyenne, 200 enfants dans cette situation sont identifiés chaque année).

Les services de la Métropole se sont mobilisés avec les services de l'État pour s'engager dans la mise en œuvre de ce plan, suite aux annonces faites par le Président de la Métropole le 6 mai 2020. Les bailleurs sociaux et Action Logement ont directement été associés. L'objectif du plan est de permettre un passage facilité et accéléré des personnes actuellement hébergées dans les CHRS, les CADA, les CHU, ... qui ont des droits au logement. Par la suite, la libération de ces places en hébergement permettra à des personnes actuellement hébergées à titre transitoire dans des hôtels ou des centres COVID de bénéficier d'une place en hébergement pérenne.

S'agissant de la mobilisation du parc social, la Métropole de Lyon, l'État et les bailleurs sociaux travaillent conjointement pour permettre à environ 500 personnes de bénéficier de manière accélérée à une place en logement social, sur les six prochains mois. Le deuxième volet vise à développer de nouvelles structures de type pensions de famille, en collaboration avec des acteurs privés engagés dans l'accès au logement, en mobilisant des fonciers acquis ou en cours d'acquisition par la Métropole de Lyon.

Le troisième volet consiste à mobiliser des fonciers dédiés à la politique d'urbanisme transitoire de la Métropole de Lyon, d'ores-et-déjà identifiés, et de solliciter des acteurs privés enclins à mettre à disposition des logements dits « intercalaires », à hauteur de 200 à 250 places. Enfin, s'agissant du quatrième volet, dédié à la mobilisation du parc privé avec la mise en œuvre de dispositifs de type Solibail, des structures partenaires se sont déjà montrées intéressées pour

développer des solutions de ce type depuis l'annonce du lancement de ce plan. 150 logements du parc privé pourraient ainsi être mobilisés chaque année.

La mission enjoint les services de la Métropole et de l'État à poursuivre le développement de ces différents axes pour permettre la mise en œuvre rapide et concrète de ce plan, conformément aux décisions prises par le Président de la Métropole de Lyon et le Préfet du Rhône.

Accompagner la reprise progressive de l'activité économique

Le Gouvernement a posé quelques grands principes pour la reprise de l'activité économique :

- le maintien, autant que possible, du télétravail, afin notamment de limiter les flux sur l'espace public, les voies de circulation et les transports en commun ;
- les commerçants qui ont l'autorisation d'ouvrir peuvent imposer le port du masque aux clients venant dans leur magasin ;
- les entreprises ont la responsabilité de créer les conditions sanitaires de sécurité propices à la reprise du travail sur site, notamment par la distribution de masques, de solution hydroalcoolique ou de tout autre équipement de protection.

Le secteur industriel a subi un vrai ralentissement sans pour autant se mettre totalement à l'arrêt. Les lignes de productions ont été adaptées pour permettre une mise en application des gestes barrières.

Les difficultés d'approvisionnement dont la presse s'est faite l'écho ont duré une quinzaine de jours fin mars et les livraisons ont depuis repris. Une grande partie de ce secteur a pu télétravailler, ce qui a contribué au maintien d'un certain niveau d'activité. La mise en place du chômage partiel a participé au soutien économique de ces moyennes et grandes entreprises.

Cependant, les difficultés pour chaque secteur sont très significatives et doivent appeler à la mobilisation de chacun.

Les structures les plus touchées sur le territoire métropolitain restent les PME, TPE et artisans qui ont subi de plein fouet l'arrêt de leurs activités et dont les ressources financières ne permettent pas de faire face aux difficultés sur le long terme. De la même manière, les mesures de chômage partiel ont permis aux plus solides d'entre eux de tenir.

« Rassurer pour relancer »

La relance sera au rendez-vous si les conditions pour réinstaurer la confiance dans des conditions d'accueil et d'exploitation restent opérantes.

Proposer une campagne de communication spécifique à la reprise de l'activité commerciale et artisanale

Mesure n°16

La mission a proposé de lancer une grande campagne de communication pour relancer la consommation dans les petits magasins et pour les artisans qui ont dû arrêter subitement leurs activités pendant la période de confinement. Cette campagne pourrait s'inspirer de celle réalisée pour soutenir les chocolatiers durant la période de Pâques. La Chambre des Métiers, la CCI et la Chambre de l'Artisanat pourraient être associées.

Afin que l'activité des commerçants et des artisans puisse redémarrer, il est indispensable que les gestes barrières et mesures de distanciation physique soient parfaitement appréhendés par les protagonistes (commerçants, artisans et clients). En outre, les commerçants et les artisans doivent déployer un certain nombre de pratiques pour garantir à leurs clients un environnement sécurisant : nettoyage des espaces de vente, protections, mise à disposition de virucide, ... En dehors de la distribution des masques auprès de certains professionnels, la Métropole lance une grande campagne de communication à partir du 10 juin à travers des affichages et des communications numériques, dont l'objectif est notamment de rappeler l'importance des gestes protecteurs dans les commerces.

En appui à la proposition faite par le Conseil de développement, cette campagne pourra être relayée sur la plateforme du Collectif pour l'Assistance au Démarrage des Entreprises (CARE) qui rassemble, organise et coordonne les dispositifs d'aide et d'accompagnement des différentes institutions publiques. Les messages pourront également être diffusés auprès des différents organismes interprofessionnels et des structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

Mettre à disposition un site de référencement des équipements de protection individuelle

Le recours aux équipements de protection individuelle (masques, gel hydroalcoolique, vitrines en plexiglass, etc.) sont nécessaires pour que les commerçants et artisans puissent garantir à leurs clients un environnement sécurisant qui de fait permettra de relancer l'activité de ces professionnels.

Mesure n°17

Afin de rassurer les commerçants et artisans et de les accompagner dans l'achat de ces nouveaux équipements, la mission a préconisé la création d'une plateforme de

référencement des équipements de protection par la Métropole de Lyon en indiquant les différents EPI, les prix de référence, la qualité des équipements et les modalités de distribution. Le site de référencement aurait ainsi deux « volets » : ce volet EPI-produits et le volet de référencement des structures d'accueil et d'aides (*voir mesure « Prendre en compte le handicap en coordonnant une offre de suivi post-confinement et par la mise à disposition d'un site de référencement », partie II*).

Les auditions ont montré l'intérêt de cette proposition, notamment pour des petites structures qui sont souvent perdues face à l'offre proposée. Les premières réunions de travail ont démarré rapidement entre les équipes de la Métropole, Lyon Pacte PME et la CCI. Ainsi, depuis le 22 mai 2020, le site aide-covid.grandlyon.com propose un accès à l'ensemble des fournisseurs en indiquant le type d'équipement proposé et les coordonnées du fournisseur. Des perspectives complémentaires ont émergé pour approfondir les passerelles autour de l'économie, qui vont continuer à prospérer.

Enfin, le site aide-covid.grandlyon.com a été ouvert pour répondre à une urgence et va évoluer dans les semaines à venir pour s'adapter à la situation. L'UCIL (Union des Comités d'Intérêts Locaux) se propose de relayer les informations mises à disposition dans le cadre de cette crise sanitaire.

Accompagner la reprise de l'activité BTP sur la Métropole

La publication fin avril par l'OPPBTP du protocole sanitaire et la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures, antérieurement au 11 mai, ont permis la reprise des chantiers dans les meilleurs délais.

Reprendre l'instruction des autorisations d'urbanisme au niveau communal

L'instruction des autorisations du droit des sols (demandes de déclaration préalable ou demande de PC adressés par les communes) ont repris depuis le 6 avril au sein de la collectivité, avec une instruction, en priorité, des demandes arrivées depuis le 12 mars, dans les délais habituels et conformément aux ordonnances du Gouvernement.

La Cellule de coordination et d'urgence de la Métropole de Lyon, réunie de façon hebdomadaire, a d'ores et déjà permis de traiter les difficultés les plus impérieuses liées à la reprise, notamment de l'alimentation en eau et en électricité des chantiers. Pour autant, certaines difficultés demeurent.

Mesure n°18

La mission a enjoint l'intégralité des communes à reprendre l'instruction des dossiers afin de relancer l'ensemble de la chaîne de la construction et de l'aménagement. Elle a invité la Métropole de Lyon à mettre si nécessaire à disposition des communes qui éprouveraient des difficultés à reprendre leurs activités d'instruction ses moyens humains et matériels. Il faut cependant rappeler que la Métropole de Lyon instruit d'ores-et-déjà pour le compte de 27 communes du territoire les autorisations d'urbanisme, à leur demande.

Les instructions des autorisations d'urbanisme ont repris progressivement à partir du 11 mai. Les services instructeurs des 59 communes de la Métropole de Lyon et les services de la Métropole ont désormais pleinement repris leurs activités, en présentiel et à distance.

Étudier la possibilité d'une exonération de tout ou partie des redevances d'occupation du domaine public

Pour accompagner dans les meilleures conditions la reprise du secteur BTP sur notre territoire et permettre à ces acteurs de donner du souffle à leur trésorerie, une exonération des redevances d'occupation du domaine public pourrait être envisagée.

Mesure n°19

La mission a proposé aux communes d'étudier la possibilité d'exonérer les redevances d'occupation du domaine public, pour les activités de chantiers, dans la limite de son propre cadre financier.

Suite à la diffusion du rapport intermédiaire du 5 mai, plusieurs communes ont fait savoir qu'elles souhaitaient mettre en place cette exonération pour tout ou partie des redevances d'occupation du domaine public afin de faciliter la reprise des chantiers et de limiter les surcoûts pour les entreprises. La mission salue les communes qui ont fait ce choix.

Accélérer la dématérialisation de l'instruction des permis de construire

Enfin, sur le moyen terme, et en tenant compte des modalités de travail adaptées, la Métropole poursuit la dématérialisation de certaines de ses procédures, pour faciliter cette reprise d'activité.

Mesure n°20

La mission a confirmé l'accélération par la Métropole de Lyon de la dématérialisation de l'instruction des permis de construire pour permettre aux agents des communes une instruction à distance, à travers l'outil Toodego. Cette dématérialisation était initialement envisagée pour 2021.

L'expérience du confinement et la nécessaire adaptation des méthodes de travail des services instructeurs des communes et de la Métropole ont montré l'intérêt et même la nécessité d'une accélération de la dématérialisation des procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme, qu'il s'agisse de procédures internes, entre les services communaux et métropolitains, du dépôt des pièces nécessaires à l'instruction des demandes d'autorisations par les habitants ou de la diffusion des avis rendus par les services instructeurs. La mission recommande l'accélération de cette dématérialisation qui sera bénéfique pour l'usager.

Réveiller la vie commerçante au sein de l'espace public*Permettre la reprise des marchés forains sous condition*

La tenue des marchés forains a été stoppée avec l'instauration du confinement, créant de fortes difficultés pour l'écoulement de la production locale et pour la mise à disposition des denrées auprès des habitants. Par dérogation, certaines communes ont reçu l'autorisation de maintenir certains marchés. La Métropole de Lyon a pris les choses en main très rapidement, au côté des communes et des producteurs locaux afin d'organiser de nouvelles filières de distribution.

Mesure n°21

La mission a proposé la reprise des marchés forains sur l'ensemble du territoire métropolitain, dès le 11 mai. Les services de la Métropole de Lyon ont accompagné les communes pour adapter la configuration des implantations, travailler à un marquage au sol selon les configurations des espaces afin de matérialiser la nécessaire distanciation physique et d'organiser des circulations plus sécurisantes.

Dès le 17 mars, tous les marchés forains ont été interrompus dans l'agglomération, avant de reprendre progressivement à partir de mi-avril par dérogation du Préfet. Ils ont été réorganisés par les villes dans le respect des mesures sanitaires : limitation aux produits alimentaires, distanciation des étals, barrièrage pour contenir les clients, etc. De nombreuses initiatives ont vu le jour pour permettre aux producteurs locaux d'écouler leur stock de produits alimentaires,

comme la création de « points frais » accueillant entre 3 et 5 producteurs gérant leurs déchets de manière autonome. Des *drive* de producteurs ont été organisés, soit sur les lieux habituels des marchés, soit dans des commerces, directement chez les producteurs, ou encore via des livraisons de paniers, avec une communication active des communes. Le site aide-covid.grandlyon.com recense les points de vente ainsi que les nombreuses initiatives de mise en relation entre producteurs et clients.

Au fur et à mesure et en étroite collaboration avec les communes, la Métropole a relayé l'information sur les ouvertures des marchés, notamment via le MET, les réseaux sociaux et le site grandlyon.com. La collectivité a également adapté sa prestation de nettoyage des marchés pour garantir la propreté des espaces.

À ce jour, la majorité des marchés a repris même si la typologie des forains admis à revenir varie d'une commune à l'autre. Les mesures de distanciation mises en œuvre par les communes diffèrent et se précisent : barrières, rubalise, sens de la circulation imposé, marquage au sol, limitation du nombre de chalandisés parfois par la police municipale, mise à disposition de gel à l'entrée (ou par les forains sur chaque stand), distribution de masques, adaptation des zones de marché, ...

La crise sanitaire a mis en exergue la recherche de la qualité des produits frais, en testant de nouveaux modes de relation clients/fournisseurs. Elle a également mis en avant la capacité de la commune à imposer des « bonnes pratiques » aux forains en matière de gestion des déchets, même si cet effort des forains nécessite d'être accompagné pour perdurer.

Être vigilant sur le déploiement des food trucks sur l'espace public

Avec le maintien de la fermeture des bars, cafés et restaurants jusqu'au 2 juin, ce secteur a été et reste confronté de plein fouet à des difficultés économiques. La mission avait proposé dans son rapport intermédiaire deux actions à destination des restaurateurs et cafetiers.

Mesure n°22

La mission a estimé que le développement des *food trucks* sur l'espace public serait de nature à fragiliser l'activité des restaurateurs et pourrait engendrer une iniquité de traitement. Un développement non-contrôlé aurait été également de nature à créer des conditions propices à la circulation du virus, notamment dans la première étape de déconfinement, soit jusqu'à fin mai.

Enfin, cette particularité, face à la décision de ne pas rouvrir les bars et restaurants, a pu brouiller le message d'une stratégie globale de lutte contre le virus en créant un point d'incohérence.

Les annonces gouvernementales du 27 mai permettant l'ouverture le 2 juin des cafés, bars et restaurants situés en zone verte limitent naturellement la portée de cette mesure. Pour autant, la mission a observé que la concurrence opérée jusqu'à fin mai entre les restaurants qui ont pu proposer de la vente à emporter ou l'implantation parfois sauvage des *foods trucks* a exacerbé les difficultés économiques et financières pour certains restaurateurs restés totalement fermés.

Exonérer les cafés, bars et restaurants des droits d'occupation du domaine public pour leurs terrasses et permettre quand cela est possible une emprise plus large de la terrasse

Le redémarrage du secteur de la restauration et des débits de boisson fait l'objet d'une forte attente de la part des habitants de la Métropole. Toutefois, les conditions sanitaires actuelles préconisent que ces lieux rouvrent dans des conditions particulières en privilégiant la distanciation physique. Il est recommandé que la règle de la distance minimale d'un mètre entre les tables soit strictement respectée. Dans les cas où séparer les tables d'au moins 1 mètre ne serait pas possible (par exemple pour les salles avec banquettes), des écrans peuvent être utilisés.

Cette règle conduit notamment à limiter le nombre de personnes présentes en même temps dans l'établissement, afin de garantir le respect des mesures barrières tout en prenant en considération la notion de « groupe social » (famille et amis, qui sont des personnes ayant accepté de partager la même table). De fait, les restaurateurs devront limiter leur capacité d'accueil que l'on estime à 25% afin de maintenir les distances de sécurité. Par conséquent, la mission a proposé de mettre en place des mesures qui faciliteront cette reprise. .

Mesure n°23

La mission a enjoint l'ensemble des acteurs locaux à exonérer les bars, cafés et restaurants de la redevance liée à l'occupation du domaine public pour leurs terrasses pour la saison estivale 2020, pour prendre en compte les impacts sur le secteur de la période de confinement.

Soutenir les segments les plus fragilisés

Le territoire de la Métropole compte un très grand nombre de très petites entreprises dont certaines font partie d'un écosystème innovant qui apporte un dynamisme particulier au territoire. À titre d'exemple, dans le secteur médical, cet écosystème apporte sa capacité d'innovation et de recherche aux plus grandes entreprises du secteur et permet à la Métropole d'être présente au niveau international.

Créer un fonds spécifique "eau" pour les plus petites entreprises en difficulté

Un certain nombre de structures (entreprises ou associations), parmi les plus petites, ont dû faire face depuis le début de la crise sanitaire à des fortes tensions financières. L'État, la Région et la Métropole ont proposé des mesures qui devront être réévaluées voire, pour certaines, maintenues, afin de permettre à ces très petites entreprises de franchir ce cap.

Mesure n°24

La mission a proposé de sortir l'actuel fonds « eau » du périmètre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), destiné, lui, aux seuls ménages en difficulté et non aux entreprises. Ce fonds serait à destination des TPE-PME et micro-entreprises, en complémentarité des fonds nationaux et visant les entreprises pour lesquelles le seul rééchelonnement des paiements de leur facture qui est proposé n'est pas suffisant ou tenable.

Une saisine simple et dématérialisée serait proposée aux entreprises demandeuses. Le principe pourrait être une aide au paiement, selon un principe d'un abandon de créance partiel.

Cette mesure a été étudiée. Si techniquement elle est réalisable, elle n'a hélas pu être mise en œuvre pour des questions juridiques. En effet, ce mécanisme de fonds qui s'approche d'un mécanisme d'aide sociale n'a pas vocation à être financé par le tarif mais par l'impôt. C'est pourquoi, la participation d'un concessionnaire de service public au FSL est regardée comme étrangère à l'objet du service. Devant cet avis défavorable, la préconisation n'a pas pu être mise en œuvre.

Créer un pacte métropolitain sur les financements publics pour accompagner le secteur associatif

En faveur du tissu associatif, la mission a rencontré de nombreux acteurs qui ont unanimement souligné non seulement l'investissement pendant cette période de confinement, mais aussi la nécessaire et importante mobilisation qu'ils devront avoir durant la période estivale.

Mesure n°25

La mission a proposé la création d'un pacte métropolitain sur les financements publics qui serait co-construit avec les communes, permettant de maintenir les budgets, d'adopter une approche souple et bienveillante concernant les reports d'événements ou d'échéances, la mutation de subventions pour des projets en subventions de fonctionnement, le versement accéléré des acomptes et des subventions. Ce pacte pourrait s'inspirer de la Charte co-signée par plusieurs acteurs institutionnels, dont le Mouvement Associatif.

Les réflexions et le travail de rédaction de ce pacte sont actuellement en cours. Sur le fond, le périmètre et la dimension de ce pacte sont à l'étude. La première intention était de proposer un pacte construit autour des problématiques liées à la crise sanitaire que nous traversons.

Très rapidement, il est apparu que l'intérêt d'un tel pacte est finalement assez limité et a une portée de court-terme qui peut manquer d'ambition dans le cadre notamment des perspectives de relance. De fait, les réflexions se sont orientées sur un pacte plus large à destination des collectivités, des fédérations d'associations et orienté vers la mise en œuvre de politiques publiques. Il devra poser le cadre des bonnes pratiques en matière de modalités d'attribution, de décision et de versement des subventions aux associations. Le calendrier électoral limitant de fait le travail avec les communes, il a été décidé de prendre plus de temps pour faire aboutir cette proposition qui va continuer à être définie en interne et sera reprise à l'automne, suite au renouvellement des exécutifs municipaux et métropolitain. Une vigilance sera maintenue sur cette période estivale, notamment vis-à-vis des structures les plus fragiles.

Les dernières auditions de la mission ont par ailleurs montré la pertinence de l'idée de **développer de nouveaux moyens et lieux d'échanges à destination des dirigeants d'entreprise, fortement bousculés dans cette période**. La mission enjoint ainsi les communes et la Métropole de Lyon à soutenir toute initiative permettant d'apporter un accompagnement psychologique à ces chefs d'entreprise qui font et vous faire face à des défis inouïs dans les mois à venir.

En parallèle du travail réalisé par la présente mission, la Métropole de Lyon a engagé une réflexion pilotée par un Comité Métropolitain de Relance et de Transition, qui devra établir des pistes à moyen et plus long terme, nécessaires pour relancer l'économie sur notre territoire. Ses travaux ont été suspendus durant la période électorale inhérente au second tour des élections métropolitaines, qui sera organisé le 28 juin.

Poursuivre par étapes la reprise de la vie éducative de la cité

La stratégie de sortie du déconfinement présentée par Édouard Philippe le 28 avril 2020 a posé un premier cadre :

- la réouverture très progressive des maternelles et de l'école élémentaire à compter du 11 mai, partout sur le territoire, et sur la base du volontariat ;
- la réouverture des crèches ;
- à compter du 18 mai, dans les seuls départements où la circulation du virus est très faible (c'est-à-dire les départements « verts »), la possibilité d'ouvrir les collèges, en commençant par la 6^{ème} et la 5^{ème} ;
- selon l'évolution des contaminations, la réouverture fin mai des lycées, en commençant par les lycées professionnels, début juin ;
- la reprise de l'école sur la base du volontariat. Cependant, à compter du 1^{er} juin, les parents devront fournir une attestation de l'établissement scolaire justifiant que celui-ci n'est pas en mesure de l'accueillir.

Quelques principes pratiques ont été énoncés par le Gouvernement :

- pas plus de 15 élèves par classe ;
- organisation de la vie scolaire organisée autour du respect des gestes barrières, des mesures d'hygiène et de la distribution de gels hydroalcooliques ;
- tous les enseignants et encadrants des établissements scolaires recevront des masques qu'ils devront porter quand ils ne pourront respecter les règles de distanciation physique ;
- dans les écoles primaires, aucune obligation de port du masque pour les enfants mais une mise à disposition d'un stock de masques pédiatriques dans le cas où un enfant présente des symptômes ;
- dans les collèges, le port du masque pour les collégiens qui peuvent en porter et la mise à disposition d'un stock de masques pour ceux qui n'auraient pas réussi à s'en procurer ;
- pour les crèches, un accueil des enfants par groupes de 10, avec plusieurs groupes possible selon l'espace. Les groupes ne devront pas se croiser. Le port du masque sera obligatoire pour les professionnels de la petite enfance.

Le Gouvernement laisse aux gestionnaires de ces structures de la petite enfance la gestion des priorités d'accueil en préconisant cependant de porter une attention particulière aux enfants dont les deux parents travaillent, aux familles monoparentales. Un protocole sanitaire

produit par l'Éducation nationale vient préciser les règles internes de fonctionnement, hormis pour les crèches et les assistantes maternelles.

La deuxième phase de déconfinement prévoit que cette dernière doit être l'occasion **d'accroître au maximum l'accueil des enfants**.

Par ailleurs, il précise que la poursuite de la réouverture des écoles se fait sur la base du volontariat des familles. Celles ne souhaitant pas envoyer leurs enfants dans les établissements ouverts restent tenues à une stricte obligation d'instruction jusqu'au 4 juillet. Cette obligation peut faire l'objet d'un contrôle. Les dispositifs de continuité pédagogique à distance sont maintenus pour les classes qui ne reprennent pas les cours en présentiel.

L'accueil est assuré dans la limite maximale de 10 élèves par classe dans les écoles maternelles et de 15 élèves par classe dans les écoles élémentaires, collèges et lycées. Si le volume d'élèves excède cette limite, et uniquement dans ce cas, les modalités d'un roulement doivent être définies localement, par exemple 1 jour sur 2, par moitié de semaine, une semaine sur deux, etc. Lorsque les capacités d'accueil ne permettent pas d'accueillir tous les élèves d'une classe, même par roulement, les établissements peuvent procéder à l'accueil prioritaire des élèves les plus éloignés de la continuité pédagogique et des enfants des personnels prioritaires. Lorsqu'il est attesté qu'aucun accueil ne peut être offert à un enfant sur tout ou partie du temps scolaire, il est proposé la mise en place d'un dispositif indemnitaire transitoire de financement, sous conditions de ressources, de dispositifs de garde à domicile.

Enfin, il précise les modalités du port du masque. Pour les enseignants et les encadrants, le port du masque est obligatoire lorsqu'ils sont en présence des élèves, sauf en classe lorsque la distanciation physique est assurée. Pour les enfants de moins de trois ans et ceux scolarisés en école maternelle, le port du masque est interdit. Pour les enfants des écoles primaires, le port du masque est obligatoire pour ceux présentant les symptômes liés au virus. Pour les autres, des masques sont mis à disposition par l'Éducation nationale. Enfin, pour les collégiens et les lycéens, le port du masque est obligatoire.

Accompagner tous les acteurs dans la reprise d'activité éducative

La Métropole peut avoir un rôle d'ensemblier et de chef de file auprès des communes, des écoles, des collèges, des lycées et des crèches pour poser un principe général à décliner au plus près des territoires tout en garantissant l'équité du territoire. Une vigilance particulière

doit être apportée aux quartiers en difficulté. L'échelle des quartiers doit continuer à être exploitée dans la mise en œuvre pratique, avec l'ensemble des acteurs publics ou associatifs.

Orchestrer une communication ciblée auprès de l'ensemble de la communauté éducative

Afin de permettre une reprise de l'école dans les meilleures conditions sanitaires possibles, il est indispensable de mettre en place et d'intensifier des actions de communication ciblées auprès de l'ensemble de la communauté éducative.

Mesure n°26

La mission a proposé d'organiser, en lien avec le Rectorat et l'Académie du Rhône, une campagne de communication, à destination des parents pour porter le message d'une responsabilité partagée dans la reprise de l'école, dans le contexte sanitaire que l'on connaît. Même dans cette forme adaptée, l'école est plus que jamais un moyen de refaire société après cette période de confinement.

Les établissements scolaires ont progressivement rouvert et accueilli les élèves depuis le 11 mai dans des conditions permettant de garantir le respect des mesures sanitaires. L'organisation de cet accueil a pleinement mobilisé la communauté éducative et n'a pas encore permis de mettre en place une telle campagne en lien avec le Rectorat et l'Académie. Il conviendra cependant d'entreprendre cette communication afin de garantir dans le temps l'automatisation des gestes barrière au quotidien.

Structurer les groupements d'achat d'équipements de protection individuelle pour les établissements scolaires

Au niveau logistique, les communes et la Métropole fournissent l'ensemble des produits d'hygiène et de nettoyage attendus, hormis pour les crèches. Une vigilance toute particulière est portée par les communes et la Métropole sur la bonne application des principes de la doctrine sanitaire produite par l'Éducation Nationale : présence de savon, désinfection et nettoyage réguliers. La distribution de masques restent à la charge de l'Éducation Nationale.

Mesure n°27

Dans un souci de facilitation de la commande publique, la mission a proposé la création d'un groupement d'achat pour prendre en compte l'ensemble des produits et équipements nécessaires pour les différents établissements scolaires du territoire.

Les services de la Métropole ont évalué le besoin actuel d'achats groupés pour les établissements scolaires du territoire. À ce stade, il n'est pas paru nécessaire de mettre en place un dispositif de ce type : les dotations en masques de l'ARS sont suffisantes et la livraison chaque semaine de 1500 L de gel hydroalcoolique couvrent les besoins actuels.

Cependant, la Métropole se réserve la possibilité de mettre en place un groupement d'achats, au profit des communes et collèges, ou une centrale d'achat, au profit de toute entité publique du territoire, dédiée à l'approvisionnement en équipements de protection individuelle et en produits d'hygiène, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et en prévision des besoins, à objectiver, pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

Sanctuariser le repas de la pause méridienne pour les enfants

Pour certains enfants, le repas proposé par les cantines est le seul vrai repas de la journée. La réactivation du rôle de la restauration scolaire a donc été fondamentale, son impact social ne devant pas être négligé.

Mesure n°28

En tenant compte des difficultés évoquées par certaines communes, la mission a proposé que les services de la Métropole accompagnent les communes et les établissements scolaires pour aménager l'espace pour maintenir la restauration scolaire autant que possible. Les pistes envisagées sont l'installation de barnum dans l'espace de la cours de récréation, l'aménagement des gymnases, la mise en place de modulaires...

Ces solutions devront être travaillées au cas-par-cas, selon la configuration de l'établissement.

Compte tenu des mesures sanitaires à mettre en œuvre dans le cadre de la réouverture des collèges et des services de demi-pension, la Métropole de Lyon a choisi d'adapter provisoirement le système de restauration à ces nouvelles contraintes.

Un dispositif de livraison de paniers repas à consommer sur place ou à emporter selon l'emploi du temps de chaque collégien a ainsi été proposé à l'ensemble des collèges publics du territoire. La Métropole de Lyon a souhaité offrir ces paniers repas à tous les collégiens durant les deux premières semaines, ce qui a représenté une aide financière supplémentaire d'un montant de 150 000 €.

Par ailleurs, la crise sanitaire a lourdement pesé sur les conditions de vie des familles les plus modestes, notamment avec l'absence de demi-pension dans les collèges pendant deux mois. Pour faire face à cette situation, la Métropole de Lyon propose d'attribuer une aide financière en faveur des collégiens et de leurs familles.

Ainsi, plus de 3 200 familles percevront une aide de 100 € par enfant demi-pensionnaire et 8 600 familles une aide de 60 € par enfant demi-pensionnaire, ce qui représente au total une aide de l'ordre de 850 000 €.

Proposer des adaptations d'aménagement et de circulation

En marge des questions de déplacement, la mission a voulu garantir que l'ensemble des mesures puissent être mises en œuvre pour faciliter et fluidifier les flux de circulation. Le volet dédié au transport scolaire est abordé dans la partie « Repenser l'aménagement du territoire et les déplacements pour une ville protectrice ».

Mesure n°29

La mission a proposé de mobiliser les services de la Métropole pour adapter la circulation et le stationnement, la signalétique, le jalonnement aux rentrées étalées des enfants, pour les établissements qui le sollicitent.

De manière générale, l'organisation des déplacements à pied nécessite une analyse conjointe avec les communes car c'est en proximité que sont mesurés les enjeux de largeur de trottoir, notamment au regard des flux de piétons et des aspects de sécurité. C'est pourquoi, afin de partager des outils d'aide à l'analyse, des diagnostics de marchabilité et des atlas des trottoirs par commune ont été mis à disposition des maires. Les premiers font apparaître les secteurs à enjeux où développer la marchabilité, le maillage des itinéraires clés et leurs caractéristiques ainsi que des propositions d'aménagement.

L'atlas des trottoirs propose des tronçons qui pourraient présenter un intérêt à être élargis, notamment aux abords des écoles.

Ainsi, dans le cadre du déconfinement, des aménagements provisoires ont été mis en place aux abords de quelques groupes scolaires : élargissement de trottoir délimité par du mobilier urbain, avec par exemple la mise en sens unique de la voie. Si ces dispositifs s'avèrent efficaces après cette phase de test, ils pourront être pérennisés et faire l'objet de travaux définitifs.

De plus, la Métropole a mis à disposition des collèges des barrières pour permettre d'organiser les flux piétons. Les autres collectivités gestionnaires ont également sécurisé les abords des établissements scolaires dont elles assurent la gestion.

Pour les acteurs périscolaires, la mission propose la sollicitation de l'État pour le compte de l'ensemble des acteurs pour la fourniture d'équipements de protection dans les MJC et les centres de quartiers, ces structures étant en première ligne dans la reprise de la vie sociale et éducative.

Réintégrer l'apprentissage de l'hygiène dans le parcours éducatif

Cette crise sanitaire a mis en évidence certaines carences sur les règles de l'hygiène fondamentale et a fait naître une réflexion sur le réapprentissage de l'hygiène au sein des établissements scolaires.

Apprendre l'hygiène et les gestes barrières dès le plus jeune âge

L'éducation à l'hygiène serait profitable aux enfants, qui peuvent être de bons ambassadeurs pour leurs familles. Cet apprentissage est indispensable sur cette période de déconfinement progressif, mais également pour l'avenir en préparant les enfants à mieux lutter contre les diverses épidémies saisonnières.

Mesure n°30

Les enseignants sont en première ligne pour apprendre et faire appliquer l'hygiène et les gestes barrières. Pour les accompagner, la mission a proposé :

- d'intégrer la cible des élèves de maternelle, de primaire et des collèges dans le dispositif de **service sanitaire**² pour rendre les gestes barrière naturels, communs et automatiques ;
- de faire passer aux élèves de primaire et de collèges un **brevet « gestes barrières »**, sur la base de ce qui est mis en place pour le PSC1 ou du BSR pour les collégiens. Les objectifs seraient d'apprendre à se laver les mains correctement et à bon escient, de mettre le masque correctement (pour les collégiens prioritairement) et d'intégrer la distanciation physique en période d'épidémie ; un ensemble de gestes qui a vocation à devenir automatique et banal.

² Voir partie « Garantir une politique de prévention sanitaire ambitieuse »

Le service sanitaire serait le premier acteur, mais le dispositif pourrait être complété par une action des pompiers ou des associations habilitées.

La nécessité de développer cet apprentissage a été confirmée lors de plusieurs auditions sur le mois de mai, sans pour autant avoir pu le mettre en œuvre de façon opérationnelle à ce jour. Cette pédagogie de l'hygiène pourrait s'appuyer à l'avenir sur l'éducation à la vie et la citoyenneté.

Recréer les meilleures conditions pour le vivre-ensemble, pour tous

L'ensemble du corps médical s'accorde sur les potentiels effets psychologiques liés au confinement. Il est évident que les conséquences psychologiques sont dépendantes des conditions de vie pendant cette période de confinement. Dès lors, il apparaît nécessaire de porter une attention particulière à l'accompagnement psychologique des enfants lors de leur retour en classe.

Accompagner psychologiquement les enfants

Durant la période de confinement, la consigne de rester à la maison a été accompagnée de messages souvent alarmistes de la part des médias, d'un décompte quotidien des décès, des difficultés économiques à venir et de messages contradictoires. Cette période a contribué à instaurer une peur du monde extérieur. Au 2 juin, le retour à la vie sociale et la relance économique ont entraîné également de nouvelles inquiétudes.

Mesure n°31

Une fois les premiers temps de la reprise passés, la mission a préconisé un **accompagnement psychologique** auprès des enfants, en offrant un suivi post-confinement. Les modalités peuvent être une discussion collective en classe pendant les temps d'études avec un psychologue scolaire, par le signalement de tout cas auprès des structures adéquates, en associant les services de la petite enfance des structures hospitalières, etc. La mission préconise le renforcement des réseaux existants.

La réouverture des écoles s'est effectuée de façon très progressive avec de petits groupes d'enfants, et sur la base du volontariat des parents. Le besoin d'accompagnement psychologique n'a donc pas encore émergé de façon prioritaire. Mais l'augmentation du nombre des enfants au sein des établissements scolaires, en particulier à la rentrée de septembre, sera sans doute plus propice à l'émergence de cette demande. Il conviendra donc

d'anticiper les réponses qui pourront être apportées, en s'appuyant notamment sur le renforcement des compétences psychosociales des enfants.

Mettre en place un service civique spécifique

La crise que nous venons de traverser a été multidimensionnelle, impactant la vie de tous. Toutefois, elle aura eu le mérite de faire émerger un grand nombre d'initiatives et de créer une nouvelle solidarité. Un terreau favorable permettrait de pérenniser ces actions d'entraide pour participer collectivement à une société plus solidaire et plus inclusive.

Mesure n°32

La mission a proposé de construire et de co-financer un grand programme de service civique pour permettre aux jeunes de retisser le lien social et de reconstruire une société qui fasse sens pour tous. Ces actions, à co-construire avec les communes et les associations, pourraient se structurer autour de l'alimentation solidaire, de l'aide aux personnes âgées du lien intergénérationnel, de l'animation de temps périscolaires pour des jeunes dans les quartiers les plus en difficulté.

Au niveau régional, ce sont plus de 3 000 jeunes qui sont mobilisables au sein d'associations pour intervenir dans les quartiers. La mission réaffirme l'importance de mobiliser ces jeunes dans ce rôle de lien social sur l'ensemble du territoire, notamment dans les quartiers en difficulté.

Lutter contre la fracture numérique pour les collégiens et les lycéens

Le développement de l'enseignement à distance, instauré pendant la période de confinement, a mis en exergue la fracture numérique de nos élèves. Si la reprise de l'enseignement au collège et au lycée se fait de manière graduelle dans notre agglomération, il est proposé ici d'anticiper la pérennisation de l'enseignement à distance sur la prochaine année scolaire 2020-2021, par un plan massif d'équipement numérique pour les collégiens et les lycéens.

Mesure n°33

La mission a préconisé :

- la mise en place d'un grand plan coordonné de soutien au développement du numérique ;
- le renforcement de l'offre de chèques numériques.

Une coordination des différents acteurs locaux sera nécessaire pour lutter contre cette précarité numérique.

Cette crise a été un accélérateur d'usages innovants mais, dans le même temps, le révélateur des forces et des faiblesses du numérique, mettant en avant une fracture sur le territoire, malgré des réseaux qui ont tenu face à une forte demande. Cette fracture révèle une situation complexe : rapport à la langue, à l'administration et à l'outil.

Le Conseil métropolitain a validé la participation au fonds d'urgence instauré par la COMUE (Communauté d'universités et établissements fédérant onze établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Lyon et Saint-Étienne) pour l'équipement informatique et l'accès internet des étudiants. Ce fonds d'un montant de 1 M€ a été abondé par la Métropole pour un montant de 500 000€ et vise à aider environ 4 200 étudiants.

Il est à noter qu'il existe un large réseau d'associations socio-éducatives (centres sociaux, MJC, ...) et d'associations de jeunes universitaires offrant aux élèves des formations numériques sur tout le territoire métropolitain, sur lequel il convient de s'appuyer.

Repenser l'aménagement du territoire et les déplacements pour une ville protectrice

La crise sanitaire actuelle met au défi nos collectivités dans leur manière de penser l'aménagement de notre territoire, dans la manière de se déplacer, dans la manière d'habiter. Elle nous invite à penser la Métropole des distances. Les distances géographiques, d'abord : la distance entre notre domicile et notre travail est bousculée par les impératifs du déconfinement graduel et l'accélération du télétravail. Mais aussi les distances interhumaines, afin d'éviter la propagation du virus : non pas une distanciation sociale, mais physique, désormais imposée pour protéger les autres et nous protéger nous-mêmes.

Ces mesures, en complément du confinement, ont permis de faire baisser depuis le 17 mars 2020 le R0, le taux de reproduction de base d'un virus, désormais autour de 0,76 selon Santé Publique France. Afin de vivre durablement avec le virus, il convient d'adapter notre quotidien et nos espaces publics à ces règles.

Repenser des espaces publics qui protègent

Outre le lavage régulier des mains et le port du masque, la distanciation physique doit pouvoir être assurée, y compris dans l'espace public. Cependant, la typologie de certaines villes, comme la Ville de Lyon, avec des rues peu espacées, complique le respect de cette règle sanitaire.

Piétonniser de façon transitoire les centres-villes et centres-bourgs des communes volontaires

La mission a recommandé de prendre différentes mesures pour faciliter cette distanciation physique, tout en favorisant la pratique de la marche à pieds en cœur de ville.

Mesure n°34

A l'instar d'Expériences Piétonnes, l'expérimentation de la piétonnisation de la Presqu'île de Lyon qui s'est déroulée à l'automne 2019, la Métropole de Lyon pourrait proposer à des communes, sur la base du volontariat, de piétonniser de manière transitoire leurs cœurs de ville, avec une signalétique et des moyens humains adaptés.

Cela permettrait de fluidifier le parcours des usagers à pieds ou à vélo et de faciliter un meilleur partage de l'espace public. Les modes doux étant le mode de transport le plus « protecteur » face au virus, dans la mesure où l'ensemble des gestes barrières sont respectés, il convient de les faciliter.

Cette recommandation formulée par la mission a fait l'objet de nouveaux échanges entre les services de la Métropole et les services des communes volontaires pour avancer dans la piétonnisation de tout ou partie des centres-villes de leurs territoires. Les échanges vont se poursuivre dans les semaines et mois à venir. Il s'agit, d'une part, de finaliser le retour d'expérience des élus, associations, commerçants et représentants d'usagers suite à la mise en place du dispositif Expériences Piétonnes Presqu'île de Lyon, et, d'autre part, de permettre aux autres communes volontaires de rebondir sur ces retours d'expérience.

Il s'agit, enfin, de permettre à la Métropole de pouvoir formuler une offre de services à ces communes, pour un accompagnement méthodologique et opérationnel, en la matérialisant par un groupe de travail restreint. La mission enjoint l'exécutif à accélérer ces phases de concertation et de présentation aux communes volontaires du précédent dispositif mis en œuvre.

La réappropriation de l'espace public par la population demande la pérennisation des mesures de désinfection que la Métropole a mis en place sur la période de confinement et adaptant les fréquences aux nouveaux usages. D'autre part, la mission a enjoint dans son rapport intermédiaire les communes à remettre en eau les fontaines accessibles sur l'espace public et à assurer leur désinfection régulière. Cela a pu être mis en œuvre dans de nombreuses communes de la Métropole.

Engager un appel à manifestation d'intérêt citoyen pour des trottoirs qui protègent

Comme l'a précisé le Président de la Métropole dans sa lettre de mission, les mesures et orientations issues de ces travaux devront associer autant que possible les habitants de la Métropole. Dès lors, il s'agit d'associer la population aux choix tactiques qui sont faits, en les invitant à reconfigurer les espaces avec les élus, sous réserve de la faisabilité de ces choix d'aménagements et du respect d'un partage judicieux de la voie et de l'espace public. Lors de plusieurs auditions menées par la mission, a notamment été soulevée la question du piéton, de sa place dans les politiques publiques locales et dans l'espace public.

Mesure n°35

Une récente étude du CEREMA, du 23 avril 2020, insiste sur les nécessaires ajustements de l'espace public afin de respecter les objectifs de distanciation physique en période de confinement. Le CEREMA définit ainsi la largeur idéale d'un trottoir à 2,5 mètres pour permettre la distanciation physique d'1 mètre, tout en circulant ou s'arrêtant librement. Pour rappel, la distance réglementaire pour des cheminements sans obstacles est d'1,4 mètre.

La mission a donc recommandé à la Métropole de Lyon de lancer un appel à manifestation d'intérêt citoyen, pour permettre à des habitants d'un même quartier de solliciter les services urbains de la Métropole afin d'étudier la possibilité d'élargir des trottoirs à proximité de leur domicile durant l'état d'urgence sanitaire, en adaptant l'espace public (suppression temporaire de places de stationnement ou de voies de circulation) aux règles sanitaires en vigueur. Cet appel permettrait de faire émaner la demande des citoyens et non de la collectivité elle-même, et prendrait la forme d'une plateforme numérique.

Ces adaptations transitoires seraient conditionnées à la faisabilité technique de chaque demande, étudiée par nos services. Les plans de circulation seraient retravaillés en conséquence.

Cette mesure a été étudiée mais n'a pas pu aboutir dans la forme proposée par la mission. Cependant, une cartographie des rues et trottoirs a pu être mise en place dans le courant du mois de mai et a été rendue accessible aux communes. Des élargissements de trottoirs ont pu être étudiés et vont faire l'objet d'interventions prochaines, notamment dans les communes suivantes: Neuville-sur-Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Lyon, Villeurbanne, Vénissieux, Caluire-et-Cuire, Genay, ... Des réflexions sont par ailleurs engagées, en prévision de la période estivale, pour créer des cours en pied d'immeuble, afin de libérer des espaces piétons élargis et d'éviter des regroupements.

Lancer un appel à projets urbains innovants dédié à l'aménagement des espaces publics qui protègent

Plus largement, au-delà des mesures que la mission a recommandée pour préparer le déconfinement progressif de la population, elle a proposé d'engager une réflexion et des actions pour aménager une ville qui protège, une ville qui respecte les distances en tout en permettant le vivre-ensemble et le maintien du lien social.

Mesure n°36

Alors que la filière de l'aménagement est très fortement impactée par la crise sanitaire et économique que notre pays connaît, la mission a recommandé de mobiliser ces acteurs pour réfléchir et élaborer dès à présent des places publiques qui permettent de concilier l'impératif du lien social et du respect des mesures-barrière, en fluidifiant les espaces de circulation et d'attente sur les places publiques les plus fréquentées de notre territoire.

Cet appel à projets urbains innovants permettrait d'engager une réflexion sur le mobilier urbain, la place du végétal, les moyens d'utiliser l'espace public comme un prolongement d'équipements publics voués à rester fermés ou dont l'accessibilité est fortement limitée, la qualité paysagère et architecturale de ces places « adaptées ».

Une attention particulière serait portée au marquage au sol et à la signalétique choisie pour chaque place, pour marquer l'importance de l'urbanisme sensoriel et de ses principes : aménager autrement l'espace public, même de manière transitoire, en n'excluant aucun public (personnes handicapées, personnes âgées, enfants, ...).

La mission recommande que cet APUi, que la Métropole construirait en concertation avec les communes concernées, permette de favoriser la candidature d'acteurs locaux et régionaux.

Ces aménagements transitoires pourront préfigurer de nouveaux usages et être pérennisés si la commune en exprime le souhait.

Exemples de places publiques qui pourraient être identifiées pour cet appel à projets : place Bellecour (Lyon 2^{ème}), place du Dr Lazare Goujon (Villeurbanne), place des Palabres (Saint Fons), place Béraudier (Lyon 3^{ème}), place Grandclément (Villeurbanne), place Ennemond Romand (Vénissieux), place des Nations Unies (Saint Priest), place Maréchal Juin (Rillieux-la-Pape), place Décurel (Limonest), ...

Cet appel à projets urbains innovants a fait l'objet d'une étude attentive des services de la Métropole de Lyon et l'intérêt de cette mesure a été réaffirmé à plusieurs reprises au cours des auditions qui ont suivi la publication du rapport intermédiaire du 5 mai, notamment au cours des échanges avec des professionnels de l'aménagement. En réaction à cette mesure, le Conseil de Développement, dans sa contribution du 27 mai 2020, a par ailleurs insisté sur la nécessité de repenser dès maintenant « *notre conception de la ville dans ses aménagements* ».

Un chef de projet a été désigné au sein de la Direction de la Maîtrise d’Ouvrage Urbaine pour mener la concertation avec les communes qui pourraient être concernées par cet appel à projets et engager des réflexions sur la forme que pourraient prendre les cahiers des charges des consultations visant à réaliser ces aménagements transitoires.

Se déplacer en se protégeant et en protégeant l’autre

En matière de déplacements, la crise sanitaire actuelle et les mesures-barrière à respecter ont aussi bousculé nos habitudes. Tandis que certains ont été tentés par l’usage individuel de la voiture pour se déplacer, la collectivité s’est mobilisée pour favoriser l’usage des modes de transports les plus respectueux de l’environnement et de l’impératif sanitaire.

Elle a par ailleurs pris des mesures ambitieuses pour permettre une reprise progressive, mais suffisante, de l’offre de transports en commun métropolitains, dans des conditions sanitaires respectueuses de la doctrine nationale présentée le Premier Ministre et son Gouvernement.

A cet égard, le SYTRAL a présenté dès la fin du mois d’avril son plan de reprise d’activité, dans le respect des normes sanitaires établies et dans la droite lignée des demandes émises par le Premier Ministre lors de son intervention à l’Assemblée Nationale le 28 avril 2020. Pour que la reprise soit progressive, à compter du 11 mai, environ 85% de l’offre a été rétablie sur le réseau TCL. Depuis le 25 mai, 100% de l’offre a été rétablie et des lignes de tramway (T1), de bus (lignes C) et de métro (A et D) ont été renforcées pour limiter des concentrations trop importantes d’usagers dans ces lignes fortement fréquentées. L’enjeu principal des mesures mises en œuvre a été d’assurer une sécurité sanitaire irréprochable pour chacune et chacun des voyageurs. La fréquentation du réseau, qui ré-augmente progressivement depuis le 11 mai, se situe désormais autour de 35%.

Les conditions de reprise progressive des déplacements ont fait l’objet d’une coordination et d’une concertation collective avec une grande diversité d’acteurs dont les représentants de la santé, l’État, l’éducation nationale, les acteurs économiques et les opérateurs de transports d’autres agglomérations. Plusieurs mesures ont ainsi été mises en place :

- Implantation de distributeurs automatiques de masques dans les principales stations de métro et mise à disposition de gel antibactérien dans les tramways ;
- Expérimentation de bornes désinfectantes sans contact et de *nudge* (signalétique au sol) pour respecter la distanciation physique ;

- Mise en place d'un plan de gestion des flux dans les stations de métro et les bus adapté à la situation sanitaire actuelle, avec une affectation des entrées et sorties spécifique ;
- Renforcement de la fréquence du nettoyage dans les stations (distributeurs, valideurs, escaliers mécaniques, plans de réseau, ...), poursuite du dispositif de désinfection par virucide et bactéricide des véhicules aux dépôts et instauration d'un nettoyage des véhicules pendant l'exploitation du réseau ;
- Distribution gratuite de plus de 250 000 masques depuis le 11 mai, pour les voyageurs du réseau en étant dépourvus ;
- S'agissant des conducteurs : port du masque obligatoire dès le 4 mai et installation de vitres en plexiglas.

Adapter les transports scolaires aux normes sanitaires en vigueur, par une augmentation de la fréquence des transports et le respect des mesures-barrière au sein des véhicules

La mission a recommandé en complément des mesures prises et énoncées précédemment de prendre des mesures spécifiques s'agissant des transports scolaires, dans la lignée de l'avis formulé par le Conseil Scientifique le 24 avril 2020 et de l'avis de la Haute Autorité de Santé, formulé le même jour.

Mesure n°37

La mission a recommandé de multiplier l'offre de transport scolaire afin de réduire la densité des élèves concentrée à l'intérieur de chaque véhicule, et à sacrifier un siège sur deux en quinconce, pour favoriser autant que faire se peut la distance physique d'1 mètre entre chaque passager.

Elle a par ailleurs invité le SYTRAL à afficher dans chaque véhicule dédié aux déplacements scolaires les mesures à respecter et sur les mesures prises par le conducteur :

- Port obligatoire du masque dans le véhicule pour le conducteur et les passagers, à l'exception des élèves du 1^{er} degré ;
- Distanciation physique d'1 mètre ;
- Nettoyage au moins une fois par jour des espaces passagers et deux fois par jour des surfaces les plus fréquemment touchées par les passagers avec un produit désinfectant ;
- Aération régulière du véhicule, si possible à chaque arrêt.

Suite au 11 mai, le SYTRAL s'est organisé pour que l'ensemble des établissements scolaires rouverts puissent être desservis sur le réseau TCL par 194 lignes Junior Direct. L'ensemble des cars ont été aménagés afin de respecter les sens de circulation et de placement, et un siège sur deux a été supprimé à titre temporaire, conformément aux recommandations de la mission. Enfin, des masques ont été distribués aux élèves n'en disposant pas et des communications ont été affichées sur les gestes-barrières.

Engager un vaste plan inspiré de l'urbanisme tactique pour favoriser l'usage des modes doux partout dans la Métropole de Lyon

Outre la marche à pieds, la mission a recommandé de favoriser l'usage du vélo, en s'inspirant des initiatives prises par plusieurs grandes agglomérations de France et d'Europe relevant de « l'urbanisme tactique ».

Mesure n°38

La mission s'est jointe aux travaux des élus et services de la Métropole de Lyon pour engager un vaste plan inspiré de la démarche d'urbanisme tactique. Il s'agissait ainsi de proposer rapidement des aménagements temporaires favorisant l'usage des modes doux, pour répondre à l'urgence de la crise. Ce plan, que la mission avait recommandé de co-construire avec les associations d'usagers et les communes concernées, inclut :

- Une adaptation des feux de circulation à l'évolution des modes de transports privilégiés par les usagers, pour plus de confort et de sécurité pour les piétons et les cyclistes ;
- La fermeture des voies aux abords des écoles lors des heures d'entrée et de sortie des élèves, afin de limiter au mieux les attroupements devant les établissements scolaires, en complément des mesures qui seront prises pour décaler les horaires d'entrée et de sortie des classes ;
- La création de nouvelles voies cyclables transitoires sur les principaux axes de circulation de la Métropole de Lyon, en complément du réseau existant de près de 1000 km de voies cyclables, par la suppression transitoire de voies de stationnement et de circulation pour les véhicules automobiles ;
- En lien avec le SYTRAL, l'ouverture de certains couloirs de bus pour permettre l'usage des modes doux sur ces axes, en tout sécurité.

Pour accompagner la phase de déconfinement, la Métropole a ouvert dès le 11 mai, de nouveaux itinéraires cyclables provisoires pour améliorer l'usage des vélos, éviter le report vers la mobilité automobile individuelle, offrir une alternative aux transports en commun. Avec

ses 23 axes (soit une trentaine de km) livrés et une cible à 77 km, la Métropole se situe loin devant l'Île de France (39 km réalisés par plusieurs communes), Grenoble (2 axes, cible à 18 km) ou Nantes (2 axes).

Cette offre nouvelle vise à développer rapidement des voies cyclables potentiellement réversibles et peu coûteuses. Elle est constituée d'axes nouveaux, d'une amélioration notable du confort et de la sécurité d'axes existants, souvent par la création d'une sur largeur, ou d'une mutualisation voie cyclable / voie de bus. Nombreuses de ces actions ont été menées en collaboration avec le SYTRAL.

Après cette première vague de travaux, les propositions des communes et des associations affluent, avec un potentiel de développement pouvant être porté à 85 km.

En parallèle, des aménagements piétons sont mis en place (*voir mesure 29*), l'objectif de déploiement des arceaux vélos est porté à 3 000 places (contre un millier créé habituellement ces dernières années), dont certains pourront être démontables. D'autres actions sont mises en œuvre pour favoriser les modes doux, comme l'aide à l'achat d'un vélo ou les réflexions pour l'installation d'espaces de stationnement pour les trottinettes. Les bilans, surveillances trafic et analyses des reports modaux permettront à plus long terme, de travailler sur la pérennisation de certains de ces aménagements. Au-delà, la réflexion collective a conduit à identifier des aménagements plus structurants qui pourront entrer dans une programmation future.

Accompagner le plan « urbanisme tactique » de mesures pour renforcer l'accès à des places de stationnement sécurisées pour les vélos

L'accroissement de la pratique du vélo espéré grâce à ces aménagements transitoires s'est confirmé: alors que 200 000 vélos par jour circulent habituellement, 300 000 vélos par jour ont été identifiés au cours de la semaine du 1er juin, soit 140% du trafic habituel. La collectivité, comme le recommandait la mission au 5 mai, a accompagné l'augmentation de la demande par une offre de stationnement renforcée.

Mesure n°39

La mission a recommandé à la Métropole de Lyon d'inviter Lyon Parc Auto, l'un de ses organismes partenaires, à sanctuariser des niveaux de parking dédiés au stationnement des voitures pour le stationnement sécurisé de vélos.

Elle a enjoint par ailleurs la collectivité à commander et à installer des box vélos sécurisés sur des lieux d'intérêt majeur, de manière à pouvoir répondre à l'accroissement de la

demande de stationnement des modes doux : places de marchés, pôles administratifs, établissements scolaires, pôles d'échanges multimodaux, ...

La mission a également enjoint l'ensemble des entreprises de l'agglomération à faciliter le déplacement en vélos en proposant autant que possibles des espaces de parking sécurisés pour les employés. Elle a aussi recommandé de **mobiliser pleinement les plans de mobilités inter-entreprises (PMIE)** dans cette période pour promouvoir et faciliter l'usage des modes doux pour les salariés.

Suite au rapport intermédiaire du 5 mai, l'annonce et la mise en œuvre d'un plan d'urbanisme tactique a permis la programmation de l'implantation de plus de 800 arceaux, correspondant à environ 4000 places de stationnement supplémentaires. En parallèle, Lyon Parc Auto a créé 40 places vélo au niveau du parking de St Jean (Lyon) et a mis en place une offre combinée pour le stationnement des véhicules automobiles et l'usage d'un service de trottinettes électriques au niveau des parcs LPA Tony Garnier et Cité internationale (Lyon), tout comme le SYTRAL au niveau des gares de Vaise, Gorge de Loup et Mermoz (Lyon). Comme le recommandait la mission, des réflexions sont en cours pour augmenter la capacité de stationnement vélo dans les parcs LPA accessibles aux cyclistes et gérés pour le compte de la Métropole de Lyon.

Anticiper l'hypothèse d'une forte mobilisation de l'offre en free floating en renforçant les zones de stationnement dédiées dans la Ville de Lyon

Par ailleurs, les changements actuels de comportements en matière de déplacements nécessitent de réguler différemment le partage de l'espace public, y compris pour s'adapter à la mobilisation de l'offre privée en *free floating*, en concertation avec les opérateurs.

Mesure n°40

La mission a proposé à la Ville de Lyon et à la Métropole de Lyon d'engager une nouvelle phase de dialogue avec les opérateurs de trottinette en *free floating* afin de renforcer les zones de stationnement dédiées à ces véhicules en libre-service, sur des points d'intérêt majeur. La mission a par ailleurs préconisé que des échanges soient engagés sur les modalités de désinfection régulière de ces appareils.

Aujourd'hui, une cinquantaine d'emplacements virtuels sont intégrés dans les applications des différents opérateurs de trottinettes en *free floating* présents sur notre territoire à la demande de la ville de Lyon, compétente en la matière. Ils font partie du plan de stationnement en cours

d'élaboration. Cette dernière travaille sur la définition d'emplacements sur chaussée en concertation avec la Métropole de Lyon et les mairies d'arrondissement.

L'ambition de ce plan est de concrétiser ces espaces de stationnement à des fins de réglementation au 1^{er} septembre 2020, date à laquelle le service de trottinettes en *free floating* sera régi par le résultat de l'appel à projets lancé par la ville de Lyon. Les emplacements réels suivront le modèle de l'expérimentation qui a été menée rue Édouard Herriot depuis décembre 2019 et participeront à un meilleur partage de l'espace public.

Les espaces dédiés au stationnement de véhicules qui ont vocation à disparaître selon l'article 52 de la LOM (visibilité sur les 5 mètres en amont des passages piétons) seront favorablement réutilisés pour créer ces emplacements de stationnement à des positions stratégiques sans impacter davantage l'organisation de l'espace public.

Du côté des opérateurs, des mesures ont été prises à partir du 11 mai et sont générales à l'ensemble des opérateurs :

- La désinfection des appareils : à chaque entrée et chaque sortie des entrepôts et en ville, avec les équipes des opérateurs dédiées au stationnement, qui nettoient les parties en contact avec les utilisateurs lors de ses passages ;
- La mise en place de mesures pour les employés : respect de la distanciation physique et des gestes barrières, travail en permanence avec gants et masques en plus d'un lavage fréquent des mains ;
- La communication de recommandations à destination des utilisateurs : suivant les messages des autorités, recommandation de l'utilisation de gants, du lavage des mains et parties en contact avec la trottinette, ainsi que du respect de la distanciation sociale à l'usage.

Repenser notre manière d'habiter et prévenir les difficultés d'accès et de maintien dans le logement

Nos déplacements et nos espaces publics ne sont pas les deux seuls pans de notre quotidien à avoir été bousculés par cette crise sanitaire. La phase de confinement généralisé de la population a permis à tout-un-chacun de renouer avec son logement, d'apprendre ou de réapprendre à habiter dans son lieu de vie et à partager l'espace privé avec l'ensemble du foyer, avec plus ou moins de facilité.

Travailler conjointement avec les bailleurs sociaux et privés pour accompagner les difficultés de paiement de loyers

Cette phase de confinement, parfois accompagnée de fragilités économiques, a aussi été éprouvante pour certains de nos concitoyens qui ont connu ou connaissent des difficultés à payer leurs loyers. Suite aux diverses auditions réalisées, la mission constate que les acteurs engagés en faveur de l'accès et du maintien dans le logement font état d'une augmentation de ces difficultés de paiement de loyers, dans le parc social comme dans le parc privé. Il convient d'y apporter des réponses.

Mesure n°41

La mission a recommandé qu'en lien avec les bailleurs sociaux et les administrateurs de biens (régies immobilières), la Métropole de Lyon engage un travail approfondi d'objectivation de ces difficultés de paiement de loyers et définisse avec les acteurs les modalités d'accompagnement de ces difficultés.

Des échanges ont été engagés avec ABC-HLM, regroupant les bailleurs sociaux du territoire, et avec les représentants des administrateurs de bien et les régies immobilières, s'agissant du parc de logements privé. La consolidation des indicateurs permettant d'identifier l'ampleur, à l'échelle de la Métropole, des difficultés rencontrées par les habitants pour le paiement de leurs loyers et de leurs charges est toujours en cours. A l'échelle nationale, on estime désormais que 6 à 7 millions de personnes rencontrent des difficultés à payer leurs loyers ou leurs charges inhérentes à leur logement.

Abonder le Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour accompagner les locataires les plus en difficulté par la création d'un fonds d'aide exceptionnel pour le maintien dans le logement

En complément de ce travail de diagnostic, la mission a recommandé à la Métropole de Lyon de venir renforcer ses dispositifs d'aides existants.

Mesure n°42

L'abondement du FSL et la création d'un fonds exceptionnel dédié au maintien dans le logement permettront de renforcer l'accompagnement financier de la collectivité à l'égard des locataires du parc social et du parc privé faisant face à des difficultés de paiement des loyers, des factures énergétiques et d'autres charges inhérentes au logement.

Afin de prévenir les expulsions locatives et d'accompagner ces difficultés économiques, le Président de la Métropole de Lyon a proposé la création d'un fonds d'urgence pour les impayés de loyers et de charges doté d'1,3 millions d'euros, soit un montant équivalent à l'enveloppe financière dédiée au volet maintien dans le logement du FSL de la Métropole de Lyon.

Proposé au niveau national par le collectif du Pacte du Pouvoir de Vivre, et au niveau local par notre mission, ce dispositif innovant est unique en France. Adopté lors du Conseil métropolitain du 8 juin, il va permettre à la collectivité de prendre en charge 50 % à 100 % d'un loyer ou d'échéances impayés dans le parc social ou privé (vides ou meublés) pour les ménages modestes, locataires ou propriétaires. Le niveau de prise en charge dépend du niveau de revenu et de la situation familiale. L'aide pourra être demandée à deux reprises, pour l'équivalent de 3 mois de loyers ou de charges impayés, avec un plafond total de 3 000 euros d'aide par ménage.

Dans le parc social, sont éligibles à ce fonds tous les ménages dont les revenus se situent sous le plafond du Prêt Locatif à Usage Social (soit un public plus large que celui du FSL). Cela correspond par exemple à un plafond de 2 700 euros de revenus par mois pour une personne seule avec un enfant. Dans le parc privé, sont éligibles à ce fonds tous les ménages dont les revenus se situent sous le plafond des aides financières de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH). Soit, par exemple, environ 2 300 euros de revenus par mois pour un couple de propriétaires.

Les demandes pourront concerner des impayés constatés dès le mois d'avril 2020 et pourront être déposées jusqu'en décembre 2020. Elles ne seront pas soumises à une évaluation de la situation sociale des demandeurs, contrairement à d'autres dispositifs comme le FSL. Un dossier de demande sera téléchargeable sur le site de la Métropole et pourra être transmis en ligne ou par voie postale à la Direction de l'Habitat et du Logement. L'aide sera alors versée directement aux bailleurs pour le parc social et le parc privé (sauf exception). Elle est cumulable avec les autres dispositifs existants d'aides au logement. L'objectif de ce fonds d'urgence est ainsi d'être très facilement mobilisable par les ménages et de permettre aux demandes d'être très rapidement traitées.

La mission salue la création de ce fonds exceptionnel, le maintien d'une enveloppe financière équivalente à 2019 pour le FSL, et se joint au Président de la Métropole pour demander au Gouvernement d'abonder dès que possible l'enveloppe nationale dédiée aux Fonds de Solidarité pour le Logement gérés par les Départements, la Ville de Paris et la Métropole de

Lyon, pour prévenir la prise en charge de nouvelles difficultés financières pour nos concitoyens survenues au cours de cette crise.

Enfin, il convient de rappeler que de nombreuses personnes sont actuellement en habitat précaire (squats, bidonvilles, ...) et que des dispositions spécifiques ont été prises par l'État pour assurer une veille sanitaire dans ces lieux, en partenariat avec les acteurs associatifs engagés auprès de ces publics. Il en va de même pour les personnes situées actuellement dans ces centres d'hébergement. L'ALPIL a organisé par exemple la distribution de kits d'hygiène sur ces sites, notamment à Villeurbanne, pour permettre à tout-un-chacun de respecter les normes sanitaires en vigueur.

Inviter la Métropole de Lyon à prendre position pour le report de la fin de la trêve hivernale à la fin de l'état d'urgence sanitaire

Parce que dans de telles situations, ce sont les plus fragiles et les plus démunis qui en paient le prix fort, la mission recommande, dans l'effort de solidarité nationale, le report de la trêve hivernale à la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Mesure n°43

Alors que les tribunaux judiciaires sont actuellement en difficulté pour instruire les dossiers, que de nombreux locataires font face à des difficultés de paiement de leurs loyers, et qu'il ne peut être envisagé de mettre à la rue des personnes en hébergement ou en logement durant cet état d'urgence sanitaire, la mission a recommandé cette prise de position de la collectivité pour un nouveau prolongement de la trêve hivernale, déjà prolongée jusqu'au 31 mai, afin de prévenir toute tentative d'expulsion dans cette période qui exacerbe certaines difficultés socio-économiques.

La mobilisation des élus locaux et de nombreuses associations a permis d'obtenir un second report de la fin de la trêve hivernale, comme l'a annoncé Julien Denormandie, Ministre de la Ville et du Logement, le 7 mai. L'Assemblée Nationale a approuvé ce report au 10 juillet 2020, le 8 mai.

Qu'il s'agisse de demandes d'accès au logement ou à l'hébergement, si les acteurs associatifs ont estimé qu'une augmentation de ces demandes était certaine et perceptible durant la période de confinement, les chiffres obtenus par la Métropole de Lyon au mois de mai indiquent une baisse de ces indicateurs :

- Baisse d'environ 70% des nouvelles demandes de logement social au mois d'avril 2020, par rapport à la moyenne des demandes sur les mois précédents (environ 3850 demandes/mois) ;
- Très nette baisse en mars 2020 des demandes d'hébergement déposées auprès de la Maison de la Veille Sociale par rapport à mars 2019 (219 nouvelles demandes au mois de mars 2020, contre 450 demandes au mois de mars 2019) ;
- Hausse des demandes d'hébergement en attente, de plus de 17% par rapport à mars 2019 et de plus de 9% par rapport à février 2020.

Reprendre à 100% l'activité d'accompagnement et d'écoute des publics prioritaires faisant face à des difficultés d'accès au logement.

Consciente de la difficulté rencontrée par les services concernés pour reprendre pleinement leurs activités durant la période de confinement, la mission avait recommandé à la Métropole de Lyon dans son rapport du 5 mai de réunir dès le 11 mai les conditions de reprise des services d'écoute et d'accompagnement des publics prioritaires faisant face à des difficultés d'accès au logement, et avait enjoint alors l'État à faire de même s'agissant des services accompagnant les demandes d'hébergement.

Mesure n°44

Il convient d'accompagner cette mesure d'un travail conjoint avec l'ensemble des bailleurs sociaux s'agissant de la reprise des entrées en logement. La mission a enjoint par ailleurs les services déconcentrés de l'État à organiser la reprise complète des activités de la Maison de la Veille Sociale du Rhône.

Cette mesure a pu être mise en œuvre dans les jours qui ont suivi le déconfinement du territoire. Les services concernés ont désormais repris leurs activités, y compris en présentiel.

Adapter la vie culturelle et sportive à la crise sanitaire actuelle

Le Premier Ministre a défini le cadre de notre vie culturelle et sportive lors de la

sauf si elles sont aménagées de telle sorte que la distanciation physique est constamment respectée, vestiaires, etc.) ;

- Réouverture des musées, monuments et parcs zoologiques à compter du 2 juin, sur l'ensemble du territoire et quelle que soit leur taille, dès lors que les gestionnaires de ces espaces sont en mesure de réguler les flux de visiteurs, en organisant par exemple des parcours spécifiques ou en ouvrant des dispositifs de pré-réservation ;
- Fermeture des bals, dancings, discothèques mais également les établissements accueillant des foires-expositions et des salons ayant un caractère temporaire jusqu'à nouvel ordre ;
- Il est également proposé que demeurent fermées, jusqu'à la phase III du déconfinement, les salles des fêtes et salles polyvalentes sauf si ces lieux sont aménagés, sous la responsabilité d'un organisateur identifié, lorsqu'ils sont organisés avec des places assises et dans des conditions garantissant le respect des règles de distanciation physique et des mesures barrière.

La pratique et les enseignements musicaux ont pu également reprendre le 2 juin. C'est la raison pour laquelle, les conservatoires et les lieux d'enseignement artistique ont pu rouvrir dès cette date pour accueillir des petits groupes en respectant une distance d'au moins un mètre entre les personnes.

Permettre à tous les lieux de culture d'ouvrir dans des conditions sécurisantes

Il est primordial de pouvoir rouvrir ces lieux de vie et de sociabilisation tout en offrant au public suffisamment de garantie sur la mise en sécurité sanitaire du lieu. Au-delà de cette fin d'année scolaire, ces structures devront anticiper un déroulement durable de leurs activités sur la prochaine saison 2020-2021. La difficulté est de concilier des usages, qui, par nature, incitent au partage et au collectif avec des contraintes sanitaires de distanciation physique.

Relancer la fréquentation des musées en opérant un partenariat renforcé avec l'Office du Tourisme

Afin d'accompagner la réouverture des musées, il est indispensable, à l'image des commerces et autres lieux de vie, que ces lieux garantissent à leurs visiteurs un environnement sécurisé. Aussi, la mission a proposé que la Métropole s'associe à l'Office du Tourisme pour déterminer les conditions et caractéristiques de ce cadre sécurisé. En outre, elle a préconisé de mettre en place des dispositifs pour promouvoir l'offre culturelle de notre territoire.

Mesure n°45

De façon générale, plusieurs mesures sont de nature à rassurer le public pour la fréquentation des musées :

- vente des tickets en ligne avec un créneau horaire précis pour la visite ;
- pour les musées non équipés, proposition d'un partenariat via l'Office du Tourisme
- entrée réservée aux personnes avec un masque, avec la possibilité d'en acquérir un, à un prix fixé librement par le musée ;
- proposer du gel hydro alcoolique à l'entrée du musée ;
- fermeture des vestiaires intérieurs ;
- proposer un parcours et un sens de circulation ;
- augmentation des fréquences de nettoyage.

La mission a également proposé de réfléchir, avec l'Office du Tourisme, à la création d'un label de conformité du protocole sanitaire.

Le 8 juin 2020, le Conseil Métropolitain a voté, dans le cadre de la délibération 2020-4320, l'achat de 30 000 « Lyon City Card 365 », destinée à promouvoir l'offre culturelle, touristique et de loisirs à destination d'habitants de la métropole ou de territoires limitrophes. Ces pass ont vocation à être utilisés dans le cadre d'opérations de remerciement adressés aux personnes et structures qui auront été particulièrement mobilisées dans la lutte contre l'épidémie et ses conséquences sanitaires et sociales (personnels soignants et médico-sociaux notamment), en lien avec les politiques publiques de la Métropole.

Pour rappel, cette carte donne accès pendant 1 an à 3 activités culturelles ou de loisirs aux choix parmi une offre d'environ 35 activités sur le territoire de la Métropole ainsi qu'à une visite guidée proposée par l'Office du tourisme.

Le budget de l'opération est estimé entre 400 000 € et 600 000 € selon le nombre et de la nature des activités qui seront effectivement consommées.

Cette action s'inscrit en complémentarité avec le lancement d'une campagne de communication et de promotion menée par l'Office du tourisme auprès des habitants de la Métropole pour susciter l'envie de redécouvrir les activités touristiques, culturelles et de loisirs du territoire et favoriser le retour vers ces établissements

Par ailleurs, le Musée des Confluences a rouvert au public le 2 juin, ainsi que le parc archéologique des théâtres romains de Lugdunum. Le Musée de Lugdunum rouvrira quant à lui le 4 juillet et proposera notamment de nouvelles visites guidées et animations dans le parc.

Créer une offre « hors les murs » pour les bibliothèques et médiathèques

Lieux de culture et de vie particulièrement plébiscités par les Grands Lyonnais, la réouverture des bibliothèques et médiathèques était très attendue par le public. Toutefois, dans le contexte actuel, ces réouvertures imposent une nouvelle manière de faire et de nouvelles habitudes à opérer. Aussi, la mission a préconisé lors de son premier rapport une offre « hors les murs » et la mise en place de nouveaux partenariats.

Mesure n°46

La mission avait proposé la mise en place de partenariats avec les écoles et collèges de quartiers, avec les centres d'accueil de personnes âgées, de personnes handicapées ou les centres d'accueil de mineurs, afin de proposer des temps d'animation en petit groupe de cinq à sept personnes autour du livre. L'installation d'espaces extérieurs, quand l'aménagement le permet pourraient permettre de bénéficier de lieux de lecture, en remplacement des « coins lecture » clos.

Le rapport intermédiaire du 5 mai a été rédigé à la veille de l'annonce totalement inattendue par le Premier ministre de la réouverture des médiathèques à compter du 11 mai. Celles-ci se sont aussitôt mises en ordre de marche pour enclencher leur plans de reprise d'activité, qui pour la plupart se déroulent en 3 phases successives :

- Retour et mise en quarantaine des documents empruntés avant le confinement ;
- *Click and collect* (réservation de documents en ligne ou par téléphone et retrait en drive) ;
- Ouverture progressive au public.

Aussi, dans ce nouveau contexte, la mesure préconisée n'apparaît plus forcément pertinente. Néanmoins, la mission a proposé pour accompagner le déconfinement durant l'été 2020 de mettre en place une initiative culturelle estivale dans les quartiers de la politique de la ville, « hors les murs » des établissements culturels.

C'est dans cette perspective que la Direction du Pilotage Urbain et la Direction de la Culture proposent en lien avec les équipes Politique de la ville et les directions culturelles des communes de mettre en place une opération « Culture au balcon », composée d'actions

culturelles en pieds d'immeuble, adaptées aux contraintes sanitaires avec des interventions en plein air durant l'été, à regarder depuis sa fenêtre, son balcon, sur des espaces semi-ouverts ou sur des pelouses (permettant des petits groupes de personnes espacés).

Ces actions seraient surtout à regarder en spectateur (improvisations et formats courts). Elles tourneraient d'un lieu à un autre, d'un jour à l'autre. Les animations prendraient diverses formes : vidéos, arts plastiques, arts de la rue, cirque, expérimentation d'un *fablab*, danse (pour poursuivre le travail du défilé de la biennale de la Danse).

Une dizaine de quartiers de la politique de la ville sont intéressés de mettre en œuvre cette opération inter-quartiers. Le montant maximum d'aide par action sera de 3 000 €, pour un budget total de 30 000 €.

Par ailleurs, la deuxième étape du déconfinement prévoit la reprise de la pratique et de l'enseignement artistique et musical à partir du 2 juin. Toutefois, le rapport estime que ces dernières doivent s'effectuer en petits groupes en respectant une distance d'au moins un mètre entre les personnes. Une attention toute particulière devra être apportée à la pratique des instruments à vent et au chant, qui présentent des risques de propagation du virus par la projection de gouttelettes (mise en place d'écrans de protection lorsque cela est possible). Pendant les répétitions, les musiciens qui ne sont pas gênés par le port d'un masque en jouant des instruments peuvent le porter.

La mission a préconisé l'application des gestes-barrière et des consignes sanitaires, le nettoyage des instruments mis à disposition des élèves et la pose si la salle est trop exigüe des vitres plexiglas pour la pratique des instruments à vent. Les modalités d'enseignement à distance qui ont pu être expérimentées pendant la période de confinement, souvent avec succès, pourront être reconduites afin de limiter le présentiel dans les établissements.

Soutien des acteurs de la filière culture et sport

Les structures ont été très éprouvées par l'arrêt des activités, lié à la mise en œuvre du confinement généralisé de la population. Il est nécessaire que la collectivité soit à leurs côtés.

Soutenir financièrement la filière

La mission a préconisé d'apporter en premier lieu un soutien financier aux filières impactées.

Mesure n°47

La mission a incité l'ensemble des collectivités territoriales à maintenir leurs subventions aux structures culturelles et sportives, et cela même pour un événement qui serait reporté. La mission a invité les propriétaires de salle à opérer des réductions voire des exonérations de loyers pour les compagnies occupantes (art vivant ou sport). Enfin, la mission a proposé la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel (Région, Métropole, communes) pour sauver les plus petites structures qui ne disposent pas de fonds importants en trésorerie.

La Métropole de Lyon a voulu relancer l'activité artistique et culturelle hors-les-murs au sein de l'espace public et ce, sur tout le territoire durant l'été 2020, tout en soutenant la filière très impactée par la crise. Au travers d'un appel à projet proposé aux acteurs de la filière, l'objectif est de proposer aux communes un catalogue recensant les projets reçus par la Métropole. Les projets devront respecter un certain nombre de critères pour être éligibles : gratuité pour le public, participation d'au moins un artiste professionnel, interaction avec le public, respect des protocoles de sécurité en vigueur. Le financement sera versé aux communes sur la base de :

- 0,5 € / habitant pour Lyon et Villeurbanne et 1€ / habitant pour les 57 autres communes ;
- dans la limite de 80 % du coût du projet.

Les communes ont la possibilité de compléter ces financements. Ce projet vise un triple objectif : aider les communes, aider la filière culturelle et artistique et se réappropriier l'espace public, dans une dimension festive et solidaire.

Préparer la saison estivale avec les associations sportives

Les structures d'accueil vont très probablement faire face, durant ces prochaines vacances d'été, à une demande très forte notamment de la part des familles qui n'auront pas la possibilité de partir durant la période estivale. Le territoire devra alors faire face à une demande d'accueil de loisirs sans hébergement.

Mesure n°48

Le préalable qu'il faudra anticiper pour les structures, est la formation de l'ensemble des éducateurs et animateurs aux gestes-barrière. Le passage du « brevet sanitaire » pourrait être rendu obligatoire pour ces personnels encadrants. La question des modalités et de

mises en œuvre devra être discutée par les différents partenaires, sous l'égide de la Métropole de Lyon.

La coordination va s'avérer indispensable pour permettre à tous les enfants du territoire de bénéficier des offres qui seront proposées, notamment pour les enfants en plus grande difficulté.

La Métropole de Lyon organise chaque année l'accueil d'environ 5 000 jeunes au travers de « Grand Lyon vacances sportives ». Cette action est réalisée en lien avec les associations sportives, et se déroule sur les deux parcs métropolitains de Lacroix-Laval et de Parilly. Ce dispositif est proposé gratuitement et permet la pratique d'activités sportives variées. Ces activités sont encadrées par des éducateurs diplômés.

La mission a également proposé d'ouvrir largement les 3 parcs de la Métropole et notamment le parc de Miribel-Jonage. Ces espaces pourront être des lieux d'accueil privilégiés pour les centres de vacances du territoire métropolitain, mis à disposition de façon gratuite, en proposant des espaces de nature, des structures de loisirs et des équipements adéquats.

En parallèle, la mission propose d'initier collectivement une offre de centre d'accueil sans hébergement pour permettre l'organisation des vacances dans les conditions sanitaires exigées.

Au cours des auditions et des CTM qui ont pu se tenir, le besoin de renforcer les dispositifs d'accueil pour les vacances d'été a été largement ré-exprimé. Au niveau national, et en lien avec l'Éducation Nationale, l'État a développé trois projets : Vacances apprenantes, Écoles ouvertes et Quartiers d'été. Même si les objectifs de ces projets nationaux sont légèrement différents, l'enjeu est le même pour tous : proposer une offre variée et étendue à destination des jeunes qui resteront cet été, en plus grand nombre sur le territoire.

La Métropole de Lyon a dans un premier temps étendu son dispositif historique Métropole Vacances Sportives (MVS) :

- en élargissant la période d'accueil : l'offre était proposée initialement uniquement sur le mois de juillet. Cette année, elle se déroulera exceptionnellement du 6 juillet au 28 août ;
- en augmentant de façon massive sa capacité d'accueil : l'offre permettra d'accueillir environ 45 000 jeunes (contre 5 000 l'an dernier), dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur mis en place par les fédérations sportives ;

- en diversifiant les lieux d'accueil : l'an dernier, deux communes ont accueilli ce dispositif : Bron (Parilly) et Marcy-l'Étoile (parc de Lacroix-Laval). Cette année, ce sont plus de 20 communes qui participeront à ce dispositif afin de mieux mailler l'offre sur le territoire.

Ce dispositif MVS est en cours de finalisation et le catalogue sera transmis aux centres de loisirs le 15 juin, au plus tard. Les demandes des familles sont déjà très nombreuses auprès des centres de loisirs et les inscriptions pourront commencer rapidement. Même si la mise en place des protocoles sanitaires et les inconnues sur les capacités d'ouverture de certains ont largement perturbé le calendrier initial, la mise à disposition de l'offre permettra aux parents de pouvoir s'organiser, dans cette période où tous les projets ont été largement bouleversés.

En complément de ce dispositif historique, la Métropole explore une nouvelle offre qui s'articule en trois propositions :

- l'ouverture de collège(s) pour accueillir une (ou des) animation(s) portée(s) par une (des) association(s) s'intégrant dans le programme d'animation de l'été travaillé par les services des communes ;

Cette offre est en cours d'élaboration sur différents points dont notamment : la capacité logistique à ouvrir les collèges (absence de travaux, capacité à pouvoir recruter/mobiliser du personnel pour l'accueil et l'entretien, garantir la gestion de la sécurité incendie ERP, etc.), l'accord et l'articulation avec la direction d'établissement (par exemple si utilisation des locaux prévue pour le dispositif Vacances apprenantes - écoles ouvertes), etc.

- le soutien financier auprès d'associations qui prévoient des animations avec le concours des communes et qui doivent couvrir des frais supplémentaires par rapport à un fonctionnement « normal » (en référence à l'année 2019 par exemple) ;

Ces frais additionnels s'expliquent en partie par : la fréquence répétée d'une même animation pour privilégier des animations en groupes réduits ; des séances dupliquées sur différents lieux ou intervenant sur des semaines habituellement non couvertes (août par exemple).

- la possibilité d'ouvrir un CLSH dans les collèges - avec les mêmes réserves que pour le premier point - afin de compléter les animations déployées par les associations en lien avec les communes. Les frais afférents seraient supportés par la Métropole et l'organisation serait portée par une structure intervenant sur l'ensemble de l'agglomération ;

Ce dispositif, s'il est mis en place, doit rencontrer son public. Il faut donc mesurer, au-delà de l'intérêt d'une offre multicanale, la capacité qu'il y aurait à conduire des jeunes vers cette proposition complémentaire.

Le travail se construit avec une large concertation des communes et associations de terrain. Ces mesures offrent un bénéfice secondaire en apportant une aide financière directe ou indirecte aux associations qui vont participer à cette dynamique collective.

Se préparer à une nouvelle crise

Si la Métropole de Lyon a su avec l'ensemble de ses partenaires faire face à l'épidémie de la COVID-19 et à ses multiples conséquences sur notre territoire, il n'en demeure pas moins que notre collectivité n'avait pas anticipé, à l'instar de l'État et des autres pays touchés, une telle pandémie. Aussi, il nous est apparu essentiel, à l'écoute des différents auditionnés, d'en tirer un certain nombre d'enseignements et d'opérer un regard critique sur l'efficacité de nos actions mises en place pour être mieux préparés en cas de nouvelle vague ou en cas d'une toute autre crise qu'elle soit sanitaire, technologique ou environnementale.

C'est pourquoi, la mission préconise un certain nombre de dispositifs et mesures pour anticiper, prévenir et se préparer dans les meilleures conditions en cas de nouvelle crise.

Constituer un stock stratégique d'EPI pour l'ensemble du territoire

Force est de constater que la Métropole de Lyon a dû faire face, tout comme les autres collectivités du pays, à une véritable pénurie quant aux matériels de protection tels que les masques FFP2, les masques chirurgicaux, le gel hydroalcoolique, les blouses, les sur-blouses, etc. Afin de répondre à ces besoins d'équipement à la fois pour ses agents, les soignants, et les habitants selon les contextes, la collectivité a passé très rapidement de nombreuses commandes auprès d'entreprises nationales et internationales.

Mesure n°49

Aussi, la mission recommande la constitution d'un stock stratégique dès l'été 2020 en commandant des équipements de protection individuelle de façon régulière et auprès de différents fournisseurs nationaux et internationaux pour éviter toute rupture d'approvisionnement. Un inventaire de l'ensemble de ces stocks devra être réalisé régulièrement afin de rendre compte de l'évolution des stocks et de prévenir la péremption et la pénurie desdits équipements.

La mission recommande de commander de manière régulière les matériels suivants :

- Des masques FFP2
- Des masques chirurgicaux
- Du gel hydroalcoolique
- Des masques alternatifs de production industrielle ou artisanale anti-projection

- Des blouses
- Des sur-blouses
- Des gants chirurgicaux
- Des sur-chaussures
- Des charlottes
- Etc.

Mettre en place des campagnes de communication et d'éducation sur les gestes barrières, le port du masque et les mesures de distanciation physique

En l'absence de vaccin et de solution curative face à la COVID-19, les gestes barrières et les mesures de distanciation physique demeurent les meilleurs dispositifs pour se protéger du virus.

Mesure n°50

Aussi, en cas de deuxième vague, la mission recommande un redéploiement rapide de campagnes de communication et d'éducation sur les gestes barrières, le port du masque, et les mesures de distanciation physique. La mission préconise que ces campagnes soient adaptées en fonction des publics ciblés (enfants, collégiens, adultes, commerçants, usagers de transports en commun, etc.)

En outre la mission recommande que les campagnes pédagogiques et éducatives soient poursuivies en dehors des épisodes pandémiques notamment auprès des personnes et agents en contact avec des publics (assistantes maternelles, agents qui travaillent au sein des collèges, des MDM, des PMI, etc.). De la même manière, la mission préconise que des campagnes pédagogiques et éducatives puissent être délivrées dans les collèges, les MDM, les PMI auprès de certains publics ciblés (collégiens, jeunes parents, etc.) par des agents spécifiquement formés à ces gestes et mesures.

Ce type de campagne permet de renforcer le civisme et la responsabilisation sociale des citoyens pour éviter la propagation infectieuse. Enfin, il conviendra d'élaborer et de diffuser sur le même modèle des gestes réflexes pour faire face à des risques technologiques et environnementaux.

Créer une cellule de veille collégiale pour mettre en place des protocoles adaptés à la crise pour protéger la population

Si la Métropole est parvenue à rester debout et faire face à la crise, c'est parce qu'elle a travaillé de manière collégiale avec l'ensemble de ses partenaires (État, HCL, associations, etc.).

Mesure n°51

À ce titre, la mission recommande la **création d'une cellule de veille composée d'experts** qui mettra en relation la Métropole, l'ARS, les HCL, les SDNIS, la Préfecture, l'État, les acteurs du champ sanitaire, du médico-social, les acteurs associatifs, en s'appuyant sur le savoir-faire du comité d'experts mis en place dans le cadre de la mission.

Cette cellule de veille aurait pour mission d'**établir des protocoles adaptés en cas de crise sanitaire, environnementale, industrielle et chimique** et d'activer efficacement et collégialement des mesures d'urgence.

Mettre en place des mesures adaptées aux spécificités des grandes métropoles

Notre territoire, à l'image des autres grandes métropoles, doit faire face à des spécificités particulières par rapport à des territoires ruraux que ce soit en termes d'aménagement, de déplacement, etc.

Mesure n°52

Parce que le premier critère pour contrer une crise est de réagir vite, la mission recommande la mise en place rapide et efficace de mesures adaptées en cas de crise aux spécificités des grandes métropoles comme la nôtre, dans l'esprit de l'avis formulé par le Conseil Scientifique le 2 juin dernier :

- L'obligation du port du masque dans l'espace public et les transports en commun en fonction de l'état épidémique ;
- Le recours favorisé au télétravail, autant que faire se peut, et la mise en place de moyens et de lieux pour favoriser cette pratique ;
- La réduction des déplacements interurbains ;
- La réduction drastique des rassemblements ;
- Le développement de réelles capacités de *testing* et d'investigation ;
- La mobilisation de moyens dédiés à l'isolement des personnes atteintes.

Mettre en place des mesures adaptées et spécifiques aux personnes en grande vulnérabilité et précarité

Peu importe la nature de la crise, ce sont toujours les personnes les plus fragiles et les plus vulnérables qui en pâtissent le plus. C'est pourquoi la mission recommande de mettre en place des mesures spécifiques et adaptées afin de protéger, soutenir et accompagner ces populations.

Mesure n°53

La cellule préconise de déployer et de reconduire l'ensemble des mesures mises en place par la Métropole et qui ont été jugées efficaces et efficientes durant la crise sanitaire à destination de ces publics.

Parmi ces recommandations, la mission retiendra notamment et de manière non-exhaustive : le dispositif « zéro retour à la rue », l'ensemble des actions pour renforcer l'accès au matériel de protection et d'hygiène pour les personnes en grande précarité, l'ensemble des dispositifs pour éduquer ces publics aux gestes barrières, l'ensemble des mesures pour protéger et prolonger les droits acquis en période troublée, l'ensemble des mesures pour apporter une aide alimentaire, etc.

Encourager l'implantation d'entreprises pharmaceutiques et soutenir la recherche infectieuse sur notre territoire.

La Métropole de Lyon est reconnue pour la force et la richesse de son écosystème en termes de sciences du vivant. En effet, elle dispose de nombreuses grandes écoles et organismes de recherche, d'un réseau d'établissements des Hospices de Civils de Lyon particulièrement à la pointe, de groupes pharmaceutiques de renommée mondiale, de PME innovantes dans le secteur des technologies médicales ainsi que de structures fédératrices autour de la recherche et de l'innovation médicale comme Lyon Biopôle, Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes, le CIRC et demain l'implantation de la nouvelle académie de l'OMS. Autant d'atouts et de structures qui témoignent de la richesse de notre territoire en termes de technologies et de recherches médicales et pharmaceutiques.

Toutefois, durant cette crise, nous avons pu constater avec regret que notre pays ait dû faire face à une pénurie de médicaments et de matériel médical.

Mesure n°54

La mission préconise la **mise en place de dispositifs afin d'attirer davantage d'entreprises de production pharmaceutique et médicale** pour encourager la production locale sur notre territoire et de nous assurer d'une indépendance vis-à-vis des principaux pays producteurs.

En outre, la mission recommande que la Métropole continue à **s'engager et à soutenir la recherche infectieuse**, à maintenir et à renforcer la veille sanitaire tout en s'appuyant sur les acteurs de terrain, au plus près de la population. Il est du devoir de notre collectivité de maintenir et même d'accroître son soutien à notre filière d'excellence en santé.

Conclusion

Les travaux de cette mission avaient vocation à être évolutifs : dès la publication du rapport intermédiaire de la mission au 5 mai, nous avons précisé notre souhait d'ajuster et de compléter nos travaux en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, économique et sociale. C'est ce que nous avons fait, en concertation avec les citoyens et leurs représentants, les experts, acteurs économiques et acteurs associatifs que nous avons associés à nos travaux.

Cette stratégie globale recommandée par la mission pour faire face à la crise sanitaire actuelle s'est appuyée, vous l'aurez noté, sur un diagnostic précis de la situation, dans tous les domaines.

C'est sur la base de ce diagnostic, de cette connaissance de la maladie et de son mode de transmission, que l'on a pu proposer à nos concitoyens une politique de santé publique ambitieuse, pour prévenir l'hypothèse d'une deuxième vague de l'épidémie et affaiblir le virus. Après avoir appris de la maladie, il a fallu « faire apprendre » ce qu'elle est et ce qu'elle peut engendrer. Plus largement, il s'agissait de donner les moyens à tout-un-chacun de respecter les règles sanitaires en vigueur. Aujourd'hui encore, cette pédagogie apprenante suit son cours et permet de marquer sur le long-terme un changement profond des comportements citoyens.

Inclure. Seule une stratégie de prévention sanitaire inclusive peut être un succès. Elle implique d'intégrer aussi les plus fragiles et de renforcer nos moyens dédiés à ces publics prioritaires pour éviter de creuser des inégalités entre classes d'âges ou entre couches sociales. Car si le virus n'a pas de frontières géographiques, il n'a pas non plus de barrières sociales. Demain, comme commencent à le mettre en exergue certains indicateurs, la crise sociale et économique touchera vraisemblablement bien plus de couches sociales que les crises économiques précédentes.

Pour évoluer avec la circulation du virus, bien qu'amoindrie, et retrouver un quotidien sans confinement, la reprise de notre vie éducative et économique dans des conditions sanitaires exigeantes reste nécessaire. La Métropole de Lyon doit continuer à jouer son rôle d'accompagnant et de soutien aux acteurs dans ce moment si particulier.

S'adapter, c'est aussi accepter de revenir sur une vision urbaine aujourd'hui bousculée : l'aménagement de notre territoire a vocation à se recentrer sur l'usager et sur sa protection, dans ses déplacements comme dans ses moments de vie. Si la mission a tâché de développer des recommandations pour l'urgence du temps présent, elle préconise aussi de prendre dès maintenant des mesures pour l'avenir, pour une ville qui protège.

Enfin, pour continuer à faire société et renouer pleinement avec notre vivre-ensemble, nous devons d'accompagner notre vie culturelle et sportive, le ciment de notre cohésion. La culture et le sport ont certes été affaiblis par le virus, mais c'est en les aidant dès maintenant que nous montrerons notre résilience en toute circonstance.

Suite à la publication de notre rapport intermédiaire, et du présent rapport, une nouvelle phase s'ouvre : celle de l'évaluation des mesures prises, mais aussi celle de l'anticipation. Cette crise aura montré la nécessité d'avancer chaque jour avec prudence et vigilance, en veillant à une analyse attentive de tout risque pouvant amener à des bouleversements tels que nous les avons connus ces derniers mois, et en préparant tout outil ou moyen permettant, à l'avenir, d'agir rapidement et efficacement en cas de recrudescence d'une nouvelle crise, qu'elle soit sanitaire, technologique ou environnementale.

Ce défi, c'est celui de la construction d'une collectivité agile, qui résiste aux chocs quels qu'ils soient, prête à agir en toute circonstance. C'est aussi celui de la construction d'une société qui se protège et qui protège son environnement, en faisant émerger de nouveaux modèles de vie et de nouveaux comportements citoyens. Cela n'est qu'ensemble, de manière coordonnée et avec le souci de co-construire avec les acteurs de terrain, que nous avancerons face à ces multiples enjeux.

Georges KÉPÉNÉKIAN

Le 9 juin 2020